

**REDACTION ET
ADMINISTRATION**
33, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 114 54

PRIX DES ABONNEMENTS
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES
PUBLICITAS S. A.
Fribourg**
Rue de Romont, 3
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**M. Sarraut rédige avec peine sa déclaration.
Un sujet d'explications anglo-allemandes.
Un témoin dangereux au procès de Berlin.
Fortifications belges ; troubles en Palestine.**

M. Albert Sarraut prépare sa déclaration ministérielle au parlement français. Ce travail est dur, car son auteur annonce qu'il ne sera prêt que pour le 3 novembre.

Voulant ménager les socialistes afin de les garder dans sa majorité et le centre gauche, que, à leur défaut, il voudrait avoir pour lui, M. Sarraut sera obligé de nuancer ses promesses, de garder le silence sur l'impôt des fonctionnaires et de n'annoncer que vaguement d'où il tirera les six milliards qui sont nécessaires pour équilibrer le budget, car il n'est pas possible de faire des économies pour une pareille somme.

Pour le moment, M. Blum n'a que d'aimables paroles pour le chef du ministère ; il tient à se faire pardonner d'avoir renversé M. Daladier. En principe, M. Blum est favorable à toutes les personnalités ; mais, quand on discute un projet ministériel, M. Blum le repousse au nom de ses principes socialistes. On doit trouver ridicule qu'on le laisse ainsi défaire les ministères. Nous allons cependant assister probablement à une demande indirecte de collaboration de la part de M. Sarraut au groupe socialiste. Comme d'habitude, M. Blum ne dira d'abord ni oui ni non ; il attend le projet d'impôts pour dire si le gouvernement aura les suffrages de son groupe. Ce projet étant long à élaborer, le ministère Sarraut durera au moins quelques semaines.

Un journaliste anglais, curieux de voir si les milices d'assaut hitlériennes s'exerçaient vraiment à la seule fonction de gardiennes de l'ordre politique, ou si elles ne se livraient pas à l'apprentissage de la guerre, a été arrêté sous la prévention d'espionnage.

Cela a produit une vive sensation à Londres, où le gouvernement a aussitôt demandé des explications à l'ambassadeur d'Allemagne.

Si les milices hitlériennes ne sont qu'un corps de police pour la répression des menées communistes, comme on le dit à Berlin, le fait d'observer leurs exercices ne saurait constituer un acte d'espionnage, pas plus que le fait d'observer des exercices de pompiers.

Mais, si les autorités allemandes estiment que c'est surprendre un secret militaire que de regarder des milices d'assaut à l'exercice, alors elles avouent que ces milices sont destinées à une autre tâche qu'à la police du communisme.

Un témoin dangereux pour le chef communiste Torgler a déposé devant le tribunal saisi de l'affaire du Reichstag. C'est un député hitlérien du nom de Karwahne, qui fut communiste jusqu'en 1925.

C'est le premier témoin qui prétende avoir vu Torgler avec van der Lubbe, dans le palais du Reichstag, l'après-midi du jour de l'incendie. On voit la gravité de ce témoignage.

Karwahne a été catégorique : il a fait une déposition passionnée, comme s'il avait pris plaisir à charger son ancien ami politique, Torgler, et à l'envoyer à l'échafaud. Il était visible que la haine dictait ses paroles.

Cet ancien communiste a donc déclaré, de la façon la plus positive, que Torgler se trouvait en compagnie de van der Lubbe, dans un des salons du Reichstag, qu'il traversait lui-même avec deux de ses amis.

D'autres témoins ont vu Torgler dans le même salon avec diverses personnes ; aucun n'a reconnu van der Lubbe parmi elles. Karwahne, lui, est résolument affirmatif.

Mais ce témoin si catégorique a varié dans ses dépositions, au cours de l'enquête, sur des points importants ; s'il a toujours affirmé que

Torgler se trouvait avec van der Lubbe, il appert des procès-verbaux de l'enquête que sa mémoire sur les circonstances du fait n'a pas été aussi nette au début que par la suite, d'où le soupçon qu'il a « perfectionné » ultérieurement ses souvenirs. D'autre part, on lui a prouvé qu'il avait dit certaines choses qu'il prétend maintenant n'avoir pas dites.

Enfin, pour s'édifier sur la moralité du témoin, il faut savoir que ce Karwahne, qui avait déclaré que c'était l'habitude de Torgler de s'entourer de bandits, — propos qu'il a dû ensuite rétracter —, a été lui-même, dans le parti communiste, un forcené qui trouvait toujours les chefs trop tièdes, qu'il avait formé, avec d'autres énergumènes, un clan de bolchévistes à outrance connus sous le nom de « bande d'Ivan Katz » et que, en cette qualité, il a pris part à une expédition de brigandage contre une maison de syndicat. On dit, en outre, que, depuis sa conversion au hitlérisme, il a fait le délateur contre ses anciens amis.

Ces fâcheux antécédents ont été mis en lumière par la défense. Mais la déposition de Karwahne n'a pas moins fait une forte impression sur la Cour. Si Torgler est livré à la hache ou à la potence, c'est à ce témoin qu'il le devra.

M. Devèze, ministre de la défense nationale belge, a déclaré dans un récent discours, que son pays, s'il était pacifique, était aussi résolu à veiller avec soin à sa sécurité et à son intégrité.

« La Belgique veut, a dit M. Devèze, être forte et capable de se défendre contre toutes entreprises de conquête ou d'asservissement, d'où qu'elles viennent. Elle a compris la terrible leçon de la guerre. Aussi, le pays tout entier se tourne aujourd'hui vers le gouvernement pour lui demander de concevoir et de proposer le plan qu'assurera l'organisation défensive du territoire et la mise au point de l'armée. »

Le ministre belge dit encore : « Le gouvernement a pris ses responsabilités. Il réclamera du Parlement le vote immédiat des crédits qui sont nécessaires, sans hésitation ni marchandage. »

Il paraît que plusieurs hommes politiques belges ont formulé le vœu que la France poursuive l'établissement de son système de fortifications de l'est, tout le long de la frontière franco-belge. La Belgique en bénéficierait pour sa sécurité, car, dans le cas d'un nouveau conflit, l'Allemagne hésiterait naturellement à tenter une nouvelle agression de la France en passant par le territoire belge.

L'armée allemande, en effet, même si elle parvenait à enlever les défenses belges, perdrait bientôt tout son avantage puisqu'il lui faudrait s'attaquer ensuite aux fortifications françaises, dont nous avons dit naguère l'importance.

A Jaffa, en Palestine, la population arabe a proclamé la grève générale pour protester contre l'augmentation de l'immigration juive. Tous les magasins sont fermés.

Hier matin, vendredi, les manifestations antisémites ont pris de telles proportions que la police a dû ouvrir le feu sur les manifestants. Suivant une dépêche du Temps, de Paris, le nombre des morts serait de 40. La situation reste très inquiétante.

A la suite de ces événements, la foule a attaqué le poste de police de Jérusalem. La police a tiré sur la foule. Il y a eu un tué et de nombreux blessés. On signale également des désordres à Naplouse, où un homme, encore, a été tué.

Nicolas Wengi

Il y aura quatre siècles lundi qu'une parole a retenti dans notre histoire dont je dirai, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, qu'elle frappe plus encore les yeux que l'oreille, car elle éclaire les âges comme une fulguration. Le 30 octobre 1533, les réformés de Soleure voulant s'emparer de l'arsenal, la Bourgeoisie court aux armes. Les canons se pointent ; déjà les mèches sont allumées. L'heure est extrême, le péril mortel. Alors, dans le tumulte, un homme accourt, les bras levés tel un suppliant : l'avoyer Wengi, âme haute et forte, honoré entre tous. Sa voix, nous l'entendons encore : Concitoyens, si vous voulez égorger vos frères, que mon sang coule le premier.

J'écoute ce temps, et voici, il n'en vient que fureur et désolation. Guerre sur guerre, ruine sur ruine. L'âme de l'Europe déchirée, comme le voile du temple. Notre Suisse coupée en deux, scindée, tel Isaïe. Le fer qui ne frappe plus l'étranger, mais le proche. Soudain, dans la commune trahison, dans l'effroi universel, cette voix, ce cri : l'avoyer de Soleure adjurant les siens d'épargner leurs frères.

Saluons Soleure, ville antique, qui se vêt de rouge et de blanc, couleurs de pureté, sœur de Fribourg, née une seconde fois, comme elle, à la même heure et par un même don. Cité fraternelle qui a, un jour, aimé ses ennemis comme elle-même. L'Autrichien assiégeant la ville, une crue de l'Aar emporte les ponts ; voici les chevaliers à l'eau. Alors les portes s'ouvrent, des murs s'élançant les défenseurs, qui, à force de bras et de rames, arrachent à la mort ceux qui les voulaient détruire.

Regardons Wengi. On lui est venu dire le fratricide imminent, la ville qui va se frapper, s'ensanglanter soi-même. Il n'argue point, pour se dégager, de la vanité d'un effort dans ce péril extrême. Il pourrait fuir l'obstacle en invoquant qu'aucune force ne le saurait franchir. Mais il n'entend que sa droiture. Nulle épouvante ne l'étreint. Il court au devoir : secourir Soleure.

Quinze siècles avant, année pour année, une autre voix, au jardin d'agonie, avait demandé : Qui cherchez-vous ? Et la troupe était tombée le dos dans la poussière. De ceux-ci Wengi ne requiert point ce qu'ils veulent : leur intention, hélas ! est trop claire. Sa démarche de salut, il serait périlleux, en ce moment suprême, d'y vouloir mettre un préambule. Il résume le drame, le définit, l'étale pour ainsi dire, et le montre, hideux, à ceux qui en allaient être acteurs.

Il ne vient pas comme un rhéteur sans mission ; s'il parle, c'est parce qu'il est le magistrat, celui à qui est confié, avec le présent, l'avenir, le mandataire des morts aussi, le premier d'entre les fils. Ni calcul, ni raison : c'est le cri du cœur, des entraillures. Il ne dit pas : Respectez ces hommes, ou leur foi, ou leur doctrine. Il dit : *Épargnez vos frères.*

Bien plus ; il s'offre. Qu'un philosophe, loin de tout péril, enseigne ou disserte, c'est chose commune. Celui-ci est d'une autre trempe. Le conflit qu'il aurait pu s'éviter par un geste vague, il y entre, y devient partie. Il fait de son sang l'un des éléments d'un dilemme. Il met dans la balance leur colère et leurs haines. Et, sur l'autre plateau, sa vie.

Mais eux ? Regardez-les sur le cuivre de Merz, au musée de Soleure. Ils paraissent stupéfaits, pétrifiés, rejetés en arrière. Une parole leur est venue dont ils sentent qu'elle n'est pas la formule d'un instant, une banale requête, aujourd'hui écoutée, demain perdue. Il a dit : Épargnez vos frères. Et leurs yeux sont dilatés. C'est que, soudain, ils voient.

Ils l'entendent, et leurs bras tombent, et leurs fureurs. C'est que, si la discorde est torche et se répand avec la vitesse du feu, la paix aussi est flamme, et ceux-là qui la voient briller, d'un coup, ils l'aiment.

Ainsi, à deux reprises dans l'histoire de Soleure, un homme accourt dans la nuit, au péril de soi, et, par son appel, sauve la ville.

Jean Rot, paysan de Rumisberg, ayant surpris la conjuration des seigneurs, se hâte par les champs obscurs. Arrivé au pied du rempart, il hèle la sentinelle, lui fait part du mortel danger. On court à l'église, mais le cloche d'alarme est sans voix, bâillonnée qu'elle fut par des mains félonnes. On la libère de son bandeau, on se pend à la corde, et voici la muette qui hurle, la paralysée qui fait plus de gestes que toutes ses sœurs d'airain au matin de la Résurrection.

Un siècle et demi plus tard, Wengi, dans la nuit des cœurs, sauve la cité des siens, et ceux-ci de leur propre haine.

Même courage, service égal. Mais, dans l'histoire, Wengi est plus grand.

L'ennemi qu'a devancé Rot est l'adversaire du dehors, celui qu'il faut attendre à toutes les heures du jour et de l'ombre, celui qui, si la garde est vigilante, se vient heurter aux murs et aux tours. L'ennemi que terrasse Wengi est la discorde intestine, celle qui se rit des créneaux et des hommes de ronde, parce que, en dépit de toutes les veilles, elle est déjà au cœur de la ville.

Rot a couru, crié, pour la communauté de ceux de Soleure. Wengi parle pour les siècles, pour tous les Confédérés, à jamais.

Jean Rot a mérité une séculaire gratitude, et l'aîné de ses descendants reçoit chaque année de la ville un manteau aux couleurs héraldiques. Mais pour les descendants de Wengi, pour les hommes de paix, les couleurs de Soleure, si éclatantes soient-elles, pourpre et lys, ne seraient-elles pas trop modestes ? Ont-ils besoin, par ailleurs, d'un habit qui les désigne ? Ils sont vêtus de lumière.

Henri Bise.

Le dixième anniversaire de la République turque

Stamboul, 24 octobre.

Le grand jour de la Turquie approche. C'est le 29 octobre que la République turque commença la célébration de son X^{me} anniversaire.

Des préparatifs sont faits dans tout le pays depuis plus de six semaines pour fêter l'anniversaire de la jeune République qui, après avoir connu, à ses débuts, les difficultés inhérentes aux régimes nouveaux, semble être aujourd'hui définitivement consolidée.

Que de changements survenus dans ce laps de temps dans l'évolution politique et sociale de la Turquie !

Il suffira de se rappeler l'ancienne Turquie, l'empire ottoman, si vaste et si faible, qui se pliait à la volonté des grandes et parfois même des petites puissances. Tout cela a changé. La Turquie nouvelle, bien que territorialement réduite, est aujourd'hui l'arbitre de la situation dans les Balkans et dans le Proche-Orient.

Quelques hommes de poigne ont suffi pour accomplir cette transformation. Si Moustapha Kémal est le « père de la République turque » et le grand réformateur, le premier-ministre Ismet pacha en est le consolidateur et le réalisateur.

Aussi est-ce avec fièvre qu'Ankara, qui a été le berceau de la nouvelle Turquie, s'apprête à fêter cet anniversaire.

Toutes les localités du pays s'associeront à ces fêtes ; Stamboul, notamment, rivalisera avec Ankara dans la célébration de la République, pour dissiper le malentendu des premières années et prouver une foi républicaine qu'on avait suspectée au début.

A cette occasion, Ankara recevra des délégations des Etats amis et voisins, qui viendront assister aux cérémonies et présenter les félicitations de leurs gouvernements aux dirigeants républicains.

Les fêtes dureront pendant trois jours, durant lesquels tous les départements officiels et toutes les activités privées chômeront. Le premier jour commencera par des salves de 101 coups de canon qui seront tirées dans les principales localités.

Tous les édifices publics et privés seront pavés et illuminés.

Les mosquées seront également illuminées et d'un minaret à l'autre, courront des guirlandes lumineuses.

Le nouvel hymne républicain, que tous les citoyens ont dû apprendre ces dernières semaines, sera chanté en chœur, sur les places publiques, où des discours seront prononcés par des orateurs ; ces discours seront diffusés par radio.

Moustapha Kémal prononcera également, devant le microphone, un discours faisant l'histoire de cette période décennale et exposant le programme de travail pour les dix années à venir ; ces années seront notamment consacrées à l'avancement des sciences, des arts, de l'économie.

Des affiches seront apposées dans toutes les communes du pays, insistant sur ce qui se passait sous les sultans et sur ce que la République a fait depuis son établissement.

Des pièces théâtrales, spécialement écrites pour cet anniversaire, seront représentées un peu partout.

Une amnistie générale ouvrira les portes aux

35.000 détenus des prisons, — sauf pour les crimes commis après le mois de janvier dernier, moment où il fut question d'une amnistie générale qui poussa de nombreux individus à tirer vengeance de leurs ennemis, à bon compte croyaient-ils, car ils espéraient subir le minimum de détention en profitant ensuite de l'amnistie. Une recrudescence de la criminalité, durant les semaines qui suivirent l'annonce de l'amnistie, obligea le gouvernement à exclure de cette amnistie les criminels récents.

Pendant trois semaines, dans tout le pays, les moyens de transports en commun, terrestres, maritimes et aériens, accorderont le demi-tarif et, une série de six timbres-poste commémoratifs seront mis en circulation pendant les trois jours que dureront les fêtes.

Par des annonces publiées dans les journaux, l'administration des postes invite les collectionneurs à se procurer d'urgence ces timbres, qui, bientôt — précisez-t-on — seront très rares en raison de leur tirage réduit.

L'administration des postes espère réaliser ainsi une bonne affaire, tout comme les fabricants improvisés pour la confection des quel- que cinquante millions de drapeaux à livrer jusqu'au soir du 28 octobre.

Les marchands d'ampoules électriques et d'autres espèces de luminaires, spéculant sur ces fêtes, ont doublé les prix.

La République a déjà reçu des présents. Six avions militaires ont été offerts à la Turquie par le gouvernement soviétique, gage concret de l'amitié entre les deux pays.

Un autre pays, la Grèce, enverra à Ankara 300 éclaireurs qui participeront avec leurs camarades turcs à un défilé dans la capitale, avec le concours de trois corps d'armée à cadres complets et de plusieurs escadrilles aériennes (plus de quatre cents avions). Une escadre soviétique ira à Stamboul et participera, avec la flotte turque, aux fêtes qui seront données sur mer.

Pour la première fois, le parti populaire (kémaliste), qui est du reste l'unique parti politique existant en Turquie et qui détient le pouvoir depuis la proclamation de la République, arborera un nouveau drapeau, qui sera certainement le pavillon turc de demain.

Sur le drapeau rouge écarlate que nous connaissons, le croissant est remplacé par six flèches qui symbolisent les six principes du parti populaire : « Républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïc et révolutionnaire. »

(Notre correspondant de Constantinople comprendra que nous soyons moins prompts que lui à nous enthousiasmer pour les fêtes d'Ankara, qui sont la glorification officielle d'un gouvernement qui a fermé les écoles chrétiennes et qui s'est lié avec les Soviétiques. — Réd.)

Vote des femmes et amnistie en Turquie

Ankara, 27 octobre.

L'Assemblée nationale, par une loi, a accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

L'assemblée a adopté une loi d'amnistie dont sont exclues les personnes figurant dans la loi relative au califat et à l'expulsion de la dynastie et les 150 indésirables inscrits au protocole de Lausanne.

Les membres de l'ancien parti progressiste, condamnés pour haute trahison, les condamnés de l'attentat de Smyrne, et ceux de la préparation de l'attentat sont amnistiés.

Pour les élections au Reichstag

Berlin, 27 octobre.

On annonce qu'une liste de dix noms sera présentée dans les trente-cinq arrondissements électoraux du Reich pour les élections au Reichstag du 12 novembre. Ces noms seront les têtes de listes. Ce sont : 1. le chancelier Hitler ; 2. M. Rudolf Hess, remplaçant du chancelier à la tête du parti nationaliste-social ; 3. M. Frick, ministre de l'intérieur du Reich ; 4. M. Gœring, ministre du Reich et premier-ministre prussien ; 5. M. Goebbels, ministre de la propagande du Reich ; 6. le capitaine Röhm, chef d'état-major des milices d'assaut ; 7. M. Darrée, ministre de l'agriculture ; 8. M. Franz Seldte, ministre du travail ; 9. M. von Papen, vice-chancelier ; 10. M. Hugenberg, ancien ministre du Reich.

UN MANIFESTE MUSSOLINIIEN

Rome, 28 octobre.

M. Mussolini a lancé aux chemises noires d'Italie le message suivant :

La onzième année du régime se clôt par un actif imposant d'œuvres et d'événements.

Le monde et les doctrines contre lesquelles le fascisme s'est insurgé en mars 1919 sont en train de capituler partout. Le peuple italien fait face par l'abnégation et la discipline au malaise de l'heure actuelle. La jeunesse, forte d'esprit et de muscle, s'avance prête à tous les sacrifices.

Dès le début de la douzième année, un pas en avant sera fait par la création de nouvelles institutions en vue de discipliner les forces économiques, pour les adapter aux nécessités de la nation.

A l'aube de la douzième année, la consigne est encore plus sévère, car la révolution fasciste n'est pas seulement le privilège de l'effort de l'Italie, mais un mot d'ordre et d'espoir du monde entier.

L'arrestation d'un journaliste anglais en Allemagne

Londres, 27 octobre.

On confirme officiellement que M. Noël Panter, correspondant du *Daily Telegraph*, récemment arrêté à Munich, comparaitra devant la haute cour de Leipzig sous l'inculpation d'espionnage et de haute trahison.

Berlin, 27 octobre.

L'arrestation d'un journaliste anglais a causé dans les milieux étrangers de Berlin une vive sensation.

Il s'agit du correspondant du *Daily Telegraph*, M. Panter, qui le 24 octobre, dans les environs de Munich, a été arrêté par les organes de la police secrète sous l'inculpation d'espionnage.

M. Panter fut d'abord transféré à la prison de Munich, puis à Berlin. L'entrée de la prison a été refusée au consul général anglais qui désirait parler au prisonnier.

Suivant des informations de milieux anglais, M. Panter voulait assister à des exercices de détachements d'assaut nationalistes-sociaux dans les environs de Kelheim, près de Ratisbonne, et avait déjà donné des comptes rendus sur ces manifestations.

L'ambassadeur britannique à Berlin a vivement protesté auprès du gouvernement allemand contre cette arrestation, ajoutant qu'il est absolument impossible qu'il s'agisse d'espionnage, les détachements d'assaut, au dire même du gouvernement allemand, ayant toujours été considérés comme milice civile n'ayant nullement un caractère militaire, et que, de ce fait, le compte rendu de ces exercices ne saurait être considéré comme un acte d'espionnage.

Londres, 28 octobre.

L'affaire Panter est considérée comme extrêmement sérieuse et de nature à aggraver les rapports anglo-allemands.

C'est par son ambassadeur à Berlin que le ministre des affaires étrangères a appris que M. von Neurath l'avait informé de l'inculpation de haute trahison et d'espionnage dont était l'objet le rédacteur du *Daily Telegraph* et de sa comparution devant la cour de Leipzig.

Le texte invoqué est l'article 92 du code pénal allemand, qui prévoit des peines allant de 6 mois à 2 ans de prison pour publications de nouvelles préjudiciables à l'Allemagne.

L'émotion causée par la nouvelle est considérable.

Sir John Simon a mandé au ministère des affaires étrangères M. von Hoesch. On assure que le ministre a été extrêmement net.

Londres, 28 octobre.

Le comité des journalistes a adressé au Foreign Office le texte d'une résolution protestant contre l'arrestation d'un journaliste anglais à Munich.

Le cabinet Sarraut

Paris, 27 octobre.

Le cabinet Sarraut ne comprend que six nouveaux ministres sur les dix-huit qui le composent ; douze des ministres actuels appartenaient déjà au cabinet Daladier, à savoir : MM. Sarraut, Dalimier, Chautemps, Paul-Boncour, Daladier, Georges Bonnet, Queuille, Paganon, de Monzie, Pierre Cot, Laurent-Eynac et Eugène Frot.

Huit ministères restent entre les mêmes mains que sous le cabinet Daladier : le ministère de l'intérieur, avec M. Camille Chautemps ; le ministère des affaires étrangères, avec M. Paul-Boncour ; le ministère de la guerre, avec M. Daladier ; les finances, avec M. Georges Bonnet ; l'agriculture, avec M. Queuille ; les travaux publics, avec M. Paganon ; l'instruction publique avec M. de Monzie et le ministère de l'air, avec M. Pierre Cot.

Les nouveaux ministres du cabinet qui vient d'être constitué deviennent titulaires : M. Gardey, du porte-feuille du budget que détenait jusqu'ici M. Lamoureux, radical-socialiste ; M. Mistler, du portefeuille des postes qu'avait M. Laurent-Eynac, devenu ministre du commerce ; M. Pietri, du ministère des colonies qu'avait M. Dalimien, devenu ministre de la justice ; M. Jacques Stern, de la marine marchande, dont était chargé M. Eugène Frot. M. Ducot devient ministre des pensions, portefeuille détenu jusqu'ici par M. Millet, radical-socialiste, et enfin M. Lisbonne prend le ministère de la santé publique, dont le titulaire était M. Daniéloù de la gauche radicale, démissionnaire.

Un beau geste patronal

Rome, 28 octobre.

M. Mussolini a reçu MM. Borletti, sénateur, et Marinotti, directeur de la Snia Viscosa, qui lui ont fait savoir que cette société venait de conclure une assurance sur la vie en faveur de ses 10.000 ouvriers.

Tous les ouvriers et ouvrières recevront une police dont ils payeront un cinquième, tandis que la société payera les 4/5. Des réductions sont prévues pour les ouvriers ayant des charges de famille. Le total des polices atteint 16 millions de liras.

M. Mussolini a vivement félicité les deux directeurs pour cette décision.

La défense autrichienne contre le socialisme et le hitlérisme

Vienne, 28 octobre.

Au cours de la séance du Conseil fédéral, les socialistes ont interpellé le gouvernement pour demander qu'il convoque le Conseil national en séance d'automne pour lui soumettre le budget.

Le président a déclaré à une délégation de députés que la question de la convocation du Conseil national doit être réglée par la Cour constitutionnelle. Mais cette Cour a été mise dans l'impossibilité de siéger. Le président de la Confédération remplit ses obligations et doit convoquer le Conseil national.

Vienne, 28 octobre.

Les ouvriers de nombre d'entreprises, comme ceux de la fabrique de wagons Simmering, d'une fabrique de lampes électriques et d'une usine à gaz, ont suspendu le travail pour protester contre l'arrestation de militants socialistes.

Vienne, 28 octobre.

La chancellerie a interdit, en Autriche, la plupart des journaux illustrés allemands.

La chancellerie a publié une nouvelle ordonnance instituant des arrêts de rigueur et le séjour forcé. Les personnes condamnées administrativement pour délits politiques ne subiront pas leur peine avec des condamnés de droit commun.

A la suite d'une perquisition au siège d'une société d'assurance contre l'incendie, quatorze employés ont été arrêtés pour propagande hitlérienne.

Graz, 28 octobre.

La police d'Etat a opéré une perquisition au château des princes Rainer et Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, près de Schaldnig, en Styrie. Un important matériel nationaliste-social, des insignes, des uniformes, des documents ont été saisis. Des réunions secrètes de nationalistes-sociaux se tenaient au château.

Le prince Ernest de Saxe-Cobourg est en fuite ; son frère a été expulsé.

Vienne, 28 octobre.

Le gouvernement projette de constituer un ministère de la propagande qui serait confié au Landeshauptmann Steidle.

La conférence du désarmement

Genève, 28 octobre.

Le communiqué suivant a été publié par la présidence de la conférence du désarmement :

« Ayant examiné la suggestion faite jeudi au bureau, d'après laquelle il pourrait être utile de convoquer le bureau avant le 9 novembre, le président de la conférence pour la réduction et la limitation des armements envisage qu'une réunion du bureau pourrait se tenir vendredi, 3 novembre, à moins que des objections très vives ne soient faites. Il est très probable qu'une séance se tiendra à cette date. Le président, d'autre part, sent fortement le besoin qu'un certain travail préparatoire soit effectué avant que la réunion ait lieu, et il examine quelles mesures pourraient être prises à ce sujet. Il est possible que des dispositions soient prises pour que des conversations aient lieu jeudi, 2 novembre. »

AUX INDES



SOUHA CHANDRA BOSE le nouveau chef des nationalistes hindous, bourgmestre de Calcutta, qui remplace feu Patel.

NOUVELLES DIVERSES

Le maréchal Balbo est rentré à Rome jeudi, la fièvre dont il était atteint étant tombée.

— Le nouvel ambassadeur d'Angleterre à Moscou, lord Chilston, est arrivé à son poste.

— M. Titulesco est reparti pour Sinaïa (Roumanie), où il rendra compte des résultats de ses visites au roi Carol avant l'entrevue de celui-ci avec le roi Boris.

— Les officiers espagnols candidats aux prochaines élections ne pourront pas prendre la parole dans les réunions publiques. Tous les autres genres de propagande leur seront permis.

— La Bolivie a désigné pour remplacer un délégué diplomatique à Buenos-Ayres, comme il avait été annoncé, pour la solution du conflit du Chaco.

Un bateau allemand à pavillon hitlérien provoque des troubles

Saint-Nazaire, 28 octobre.

Les armateurs de Saint-Nazaire ont décidé de faire décharger à Saint-Nazaire le bateau charbonnier allemand que les débardeurs refusaient de décharger parce qu'il portait le pavillon à croix gammée.

Le déchargement a été entrepris sous la protection de la police par des équipes bénévoles.

700 à 800 ouvriers, répondant à l'appel des syndicats, se sont groupés sur le quai devant le bateau allemand. Ils se sont heurtés à d'importantes forces de police qui les ont mis dans l'impossibilité d'empêcher le déchargement.

Sédition militaire au Portugal

Lisbonne, 28 octobre.

Quelques soldats du 10^{me} régiment d'infanterie en garnison à Braganza se sont révoltés. L'officier de service a été assassiné. L'insurrection a été rapidement maîtrisée par le reste du régiment. Les responsables ont été arrêtés.

Le gouvernement a appris qu'un soulèvement était préparé dans d'autres troupes.

A Lisbonne et à Porto, les troupes ont été alarmées.

Des arrestations ont été opérées. Le calme règne dans tout le pays.

Echos de partout

Les évadés de la Guyane

De Figaro :

Toute une littérature, où l'information le dispute à la poésie, s'applique, ces dernières années, à nous apitoyer sur le sort des forçats. Un écrivain bien né se devait de revenir du bagne, non point gracié, la mode n'allait pas encore jusque-là, mais après enquête faite. Naturellement, la chiourme en prenant pour son grade, et de bien jolies « madames » s'interrompaient de sucrer leurs tasses d'eau chaude de quelques médisances, pour gémir en chœur sur le destin que subissaient sous les tropiques, la trique et les moistiques, ces parfaits gentlemen qui voyagèrent ainsi pour avoir tué des policiers ou étranglé une vieille femme.

L'opinion publique devenait larmoyante. On discernait partout des innocents, et chacun de découvrir sur les rives du Maroni une erreur judiciaire et un scandale à faire rougir la conscience humaine.

Entre temps, on apprenait bien qu'on avait fracturé une devanure de bijouterie et le crâne du bijoutier, qu'une honnête passante, sans doute distraite, avait rencontré un coup de poing américain, suivi d'un bras musclé et d'un amateur de sac à main... qu'on proposait à des jeunes filles imprudentes de prendre place dans des automobiles afin de les jeter par la portière... Tous ces jeux prouvaient la fantaisie et l'esprit d'initiative de ces pauvres bagnards qui s'étaient si mal trouvés en Guyane qu'ils avaient jugé bon de regagner Paris, où l'on boit frais, même en plein août.

Il fut ainsi démontré qu'on s'évade du bagne. On s'évade même beaucoup. Il est question de soixante et onze évasions pour ces temps derniers. Cependant, on nous affirme toujours que cette géhenne est remplie de personnages estimables qui se languissent dans un destin trop rude et souvent absolument immérité. Une fatalité singulière et, reconnaissons-le, ironique pèse donc sur cette colonie, dont nous avons le soin de ne pas exploiter les richesses inestimables. Les braves gens qui voudraient, loin des erreurs judiciaires, mener la bonne et saine vie de famille ne s'évadent jamais et agonisent, en attendant la clémence. Par contre, les virtuoses du boudin en caoutchouc et les maîtres en chèques sans provision traversent tous les dangers, franchissent tous les obstacles et reviennent parmi nous exercer leur coupable industrie.

Voilà bien un des coups du sort à rendre sceptique un moraliste à moins que soient innocents, pour la sensiblerie actuelle, ceux qui restent incapables de commettre de nouveaux méfaits.

Plus de femmes toréadors en Espagne

Les gouverneurs de Valence et d'autres autorités locales interdisent aux femmes de paraître dans l'arène, et cette mesure provoque des polémiques en Espagne.

Il y a toujours eu des femmes banderilleros, c'est-à-dire celles qui excitent le taureau en lui plantant des fléchettes dans le cou. Mais elles ne pouvaient devenir toreros qu'après avoir remporté soixante-quinze victoires.

Des Castillanes dont l'arbre généalogique remonte à 1040, date où la taoumachie a débuté dans la péninsule, font maintenant une vive concurrence aux hommes. M^{lle} Pila Rodriguez fut, à dix-neuf ans, un matador populaire. Une autre dame attaqua le taureau vêtue comme une cantatrice, en robe de soie, et fut l'idole des spectateurs.

Mot de la fin

— Comment es-tu chez ton nouveau patron ?
— Eh bien ! Voilà... Pour le manger et le boire, se force ; pour le travail, qui ne peut ne pas

La Suisse refuse d'extrader un réfugié allemand

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

De même que la plupart des pays d'Europe, la Suisse reconnaît le principe que l'extradition d'un réfugié poursuivi pour délit politique ne peut être accordée à un pays étranger. C'est au Tribunal fédéral qu'il incombe de rechercher, sur demande de l'inculpé, si les conditions nécessaires sont remplies ou non, et cette tâche est certainement des plus délicates.

Le Tribunal fédéral a eu à s'occuper ces jours-ci du cas d'un membre du parti socialiste allemand, nommé Ockert, reconnu coupable d'avoir tué d'un coup de revolver, à Francfort-sur-le-Mein, un nationaliste-social, S. A. Mann (membre des sections d'assaut), du nom de Bleser. Pour qui connaît la jurisprudence en la matière, la solution ne paraissait guère douteuse.

Le délit au sujet duquel l'extradition était demandée a été commis dans la nuit du 27 au 28 février 1933, soit peu avant les dernières élections au Reichstag, alors que Hitler était déjà chancelier de l'Empire, mais n'avait pas encore obtenu la majorité au Parlement. On ne sait pas exactement comment s'est déroulée la scène qui devait avoir une issue sanglante, ni d'où étaient parties les provocations. L'exposé des faits tel qu'il est contenu dans le mandat d'arrêt et la version donnée par Ockert se contredisent.

Selon le récit de ce dernier, le jeune homme aurait passé la soirée du 27 février dans un restaurant, en compagnie d'une amie qu'il reconduisit chez elle vers 1 heure du matin. Tandis qu'il rentrait à Francfort, il aperçut à un moment donné, derrière lui, cinq individus qui se mirent à le suivre en l'insultant et en lançant notamment contre lui l'injure réservée aux Reichsbannerleute (socialistes) : *Da lauft die verfluchte Banane!* (Voilà une maudite banane!). L'un des cinq hommes portait l'uniforme des S. A. Manner. Les autres appartenaient également au parti nationaliste-social, ainsi qu'il était facile de le voir à leur tenue (pantalons de cuir noir et jambières) et à leur insigne.

Au moment où il se retourna vers eux, ils n'étaient plus qu'à 6 m. de distance. Il vit qu'ils étaient armés de matraques; deux d'entre eux braquaient en outre sur lui des pistolets. Ils lui crièrent de s'arrêter et tentèrent de se jeter sur lui, mais O. prit la fuite et s'enfuit dans une rue transversale. Lorsque des coups de feu furent tirés contre lui, il tira également dans la direction de ses adversaires, sans viser. Tout devint calme instantanément et il put continuer sa course sans être inquiété. Arrivé à Francfort, il se rendit d'abord chez ses parents, puis à la maison du syndicat, où on l'aidera à se réfugier en Suisse le même jour. Le 29 mars, Ockert fut arrêté à Zurich et son extradition fut demandée, pour meurtre, par le ministre prussien de la justice. Il y fit opposition, en faisant valoir que le délit dont il était accusé était un délit politique.

D'après la version officielle, Ockert aurait attaqué Bleser et se serait ensuite sauvé. Alors qu'il était poursuivi par B., il aurait tiré sur lui à courte distance. Le soir du meurtre, ni l'un ni l'autre n'était en uniforme et ne pouvait savoir qu'il avait à faire à un adversaire politique. L'inculpé ne pouvait donc donner après coup à son acte un mobile politique. Il s'agirait en réalité d'un attentat pur et simple commis contre un homme que O. avait auparavant frappé. Pour qu'un prévenu puisse se retrancher derrière le droit d'asile, il faut que le délit dont il est accusé ait eu un but et un mobile d'ordre politique, qu'il ait été en relation directe avec la lutte politique, au point que l'élément de droit commun passe à l'arrière-plan.

Le Tribunal fédéral, qui examine librement la question du caractère politique d'un acte, est d'avis que l'article 4 du traité de l'extradition de 1874 entre la Suisse et l'Allemagne ne signifie nullement que l'extradition ne saurait être refusée qu'en cas de délits politiques proprement dits, tels que le crime de haute trahison, par exemple, dont l'élément essentiel est un attentat contre l'Etat ou contre ses institutions fondamentales. Il n'est pas non plus nécessaire que l'acte commis soit en liaison étroite avec un crime de ce genre. Les délits qui n'ont qu'un caractère politique relatif, c'est-à-dire ceux qui, tout en ayant l'apparence de délits de droit commun, présentent un côté politique du fait des circonstances qui les ont accompagnés, rentrent aussi dans les exceptions auxquelles se rapporte cet article 4.

Il est clair, toutefois, qu'on ne saurait se réclamer du droit d'asile au sujet d'actes qui n'apparaissent pas comme des épisodes de la lutte politique, mais qui sont de purs actes de terrorisme. Restreindre le refus d'extradition aux actes qui sont en connexion étroite avec un crime contre l'Etat ne serait pas compatible avec l'interprétation que la pratique du Tribunal fédéral a toujours donnée, d'accord avec tous les auteurs suisses, aux dispositions des traités d'extradition avec l'étranger, et cela alors même que ces dispositions ne parlaient pas — comme le fait le traité d'extradition entre la Suisse et l'Allemagne — de délits ayant un caractère politique, mais simplement de « délits politiques » (c'est le cas pour l'Italie, la France et la Russie).

En ce qui concerne l'Italie, on a reconnu un

caractère politique à certains actes de violence parce qu'on ne pouvait les considérer comme provoqués par des circonstances locales ou purement personnelles, mais qu'il y avait lieu de voir en eux des manifestations d'une agitation politique générale.

Ces principes doivent également être appliqués dans le présent cas. A fin janvier 1933, la nomination du « Führer » du mouvement nationaliste-social comme chancelier de l'Empire et le fait que le ministère était composé en majeure partie de représentants du même groupe politique avaient donné à ce dernier la suprématie au sein du pouvoir exécutif de l'Empire, mais les partis en présence se disputaient encore la majorité au sein de la représentation nationale, au Reichstag. C'est précisément au cours de ces luttes politiques que se produisit l'incident qui a provoqué la demande d'extradition présentée à la Suisse contre O.

Depuis un certain temps déjà, les partis politiques ne s'opposaient pas simplement comme tels les uns aux autres, mais ils avaient constitué des formations armées, organisées militairement. Cette brusque floraison d'associations militarisées trahissait précisément la tension exceptionnelle des esprits et l'acharnement apporté aux luttes politiques. C'est un fait d'expérience que, par suite de l'existence même de formations de ce genre, il y a un grand danger que la lutte ne se poursuive plus uniquement par des moyens légaux, mais par des coups de force dans lesquels s'affrontent les membres des divers groupes armés. Il n'est pas douteux que c'est ce qui se produisit alors. Nous n'en voulons pour preuve que la série des décrets par lesquels le gouvernement d'Empire s'est efforcé de lutter contre les excès politiques et l'abus des armes.

Ces décrets eux-mêmes, qui menaçaient les délinquants de peines très sévères, font ressortir avec évidence qu'on se trouvait en présence d'un état de choses tel qu'il serait à peine exagéré de parler de guerre civile.

Le décret d'amnistie promulgué par le président du Reich, le 21 mars 1933, suffit à lever tous les doutes qu'on eût pu avoir quant à la portée des actes de violence qui ont accompagné les batailles électorales. Il accordait une amnistie pour les peines encourues du fait de délits commis « dans la lutte pour le relèvement national du peuple allemand et dans la lutte en faveur du sol allemand ». Il est ici sans pertinence que l'amnistie prononcée par le décret n'ait visé que les délits commis par les adhérents d'un parti donné. Le juge chargé d'examiner s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'extradition a simplement pour tâche de rechercher si le délit commis présente ou non un caractère politique, et l'existence même de l'état de choses résultant des faits exposés plus haut lui fournira éventuellement une indication précieuse.

Les faits qui se sont passés le 27 février 1933 rentrent certainement dans la catégorie dont nous venons de parler. Il est clair que Bleser et ceux qui l'accompagnaient avaient reconnu en Ockert un adversaire, et il en était de même de O. par rapport à eux. Les assertions de O. à ce sujet méritent d'autant plus de créance qu'elles seules rendent l'incident compréhensible.

Il est intéressant de mentionner, à l'appui de ce qui précède, une lettre de sympathie adressée par le chef du mouvement nationaliste-social à la veuve de la victime, lettre publiée dans la *Frankfurter Zeitung* du 8 avril 1933 : « A mon retour de voyage, on me communique la liste des nouvelles victimes qui sont tombées dans la lutte pour l'avenir du peuple allemand. Parmi celles-là se trouve Joseph Bleser. » On ne se serait

pas exprimé de cette manière si B. avait perdu la vie dans une rixe quelconque et non dans une rencontre entre adversaires politiques.

Relevons encore que, le 17 juin 1933, les autorités de la ville de Francfort décidèrent d'accorder une pension d'honneur mensuelle à la veuve et aux enfants de Bleser.

Le délit à la base de la demande d'extradition examiné par le Tribunal fédéral se présente donc bien comme un épisode de la lutte tendant à la conquête du pouvoir en Allemagne. On ne saurait par conséquent le considérer comme un simple délit de droit commun, mais bien comme un acte dont le caractère politique n'est pas douteux et au sujet duquel l'extradition ne peut dès lors être accordée.

—ld

Les centenaires



M. FRÉDÉRIC CUANILLON
le centenaire neuchâtelais qui vient d'être fêté et qui jouit d'une parfaite santé.

Pour la défense nationale

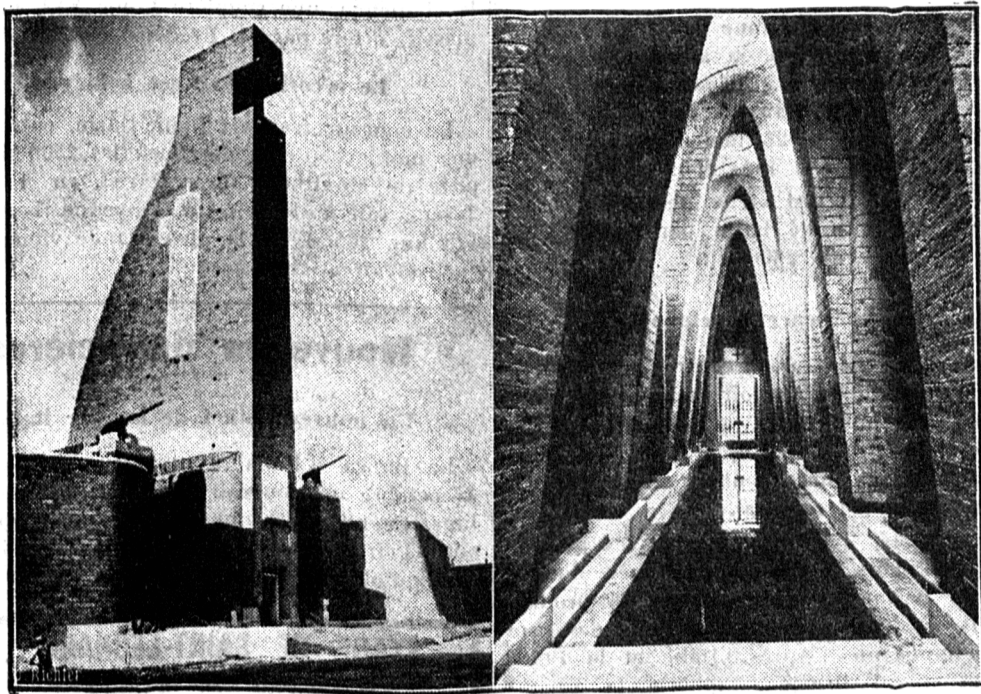
Le chef du Département militaire fédéral vient de soumettre au Conseil fédéral le projet annoncé relatif à la demande de crédit de 85 millions de francs pour l'augmentation et l'amélioration de l'armement de notre infanterie et de notre artillerie.

On sait que les Chambres ont voté récemment un crédit de 15 millions, comme premier acompte sur le crédit de 100 millions nécessaires pour mettre notre armée en état de défense.

Le nouveau projet prévoit une augmentation du nombre des mitrailleuses, la création d'un matériel de montagne pour les troupes de campagne et d'autre matériel pour les troupes d'aviation, l'acquisition d'armes lourdes pour l'infanterie, tels que lance-mines et canons d'infanterie.

Le modèle de lance-mines présente les caractéristiques suivantes : calibre 81 mm., chargement par la gueule, tir 25 coups à la minute, portée jusqu'à 3000 mètres. Le poids de l'arme est de 60 kg.

UN MONUMENT ORIGINAL



Le monument dédié aux matelots italiens morts pendant la guerre et qui sera inauguré le 4 novembre, à Brindisi. A gauche, le monument (54 mètres de haut). A droite, la crypte avec l'autel dédié à la Vierge de la mer.

BRULEUR PERFECTIONNÉ OLEO
CHAUFFAGE AUTOMATIQUE AU MAZOUT
SILENCIEUX, SÛR, PRÉCIS, ÉCONOMIQUE
ATELIER N. CUENOD SA. CHATELAINE-V. GENÈVE
CUENOD-WERKE AG. ZÜRICH

Le canon d'infanterie, qui a un calibre de 47 mm., pèse 270 kg. et peut être chargé sur trois chevaux ou porté par neuf hommes. Le canon a une portée de 6,3 km.

On prévoit que ces deux armes seront attribuées aux bataillons.

Une troisième candidature au Conseil d'Etat neuchâtelais

Il y a un troisième candidat au siège de M. Clottu, le défunt conseiller d'Etat neuchâtelais. C'est celle de M. Jean Treuthardt, des Verrières, que la *Feuille d'avis* a interviewé.

— Je suis sans profession, a dit M. Treuthardt. J'ai été agriculteur jusqu'en 1912 à la Montagne de Travers, où j'ai fait toutes mes classes. Aujourd'hui, je suis rentier. Je me suis occupé de tout temps des questions agricoles. J'ai écrit plusieurs articles concernant l'agriculture que je signais « La voix des champs ». Vous pouvez donc dire que je suis agronome et que, aujourd'hui, je m'occupe de mes propriétés.

— Qui a eu l'idée de votre candidature au Conseil d'Etat ?

— C'est moi-même ; et quelques voisins ont été assez bons pour me prêter leur signature, puisqu'il faut un groupe pour se présenter.

— Avez-vous déjà déposé votre liste et sous quel titre ?

— La liste de la Ligue humanitaire.

— Mais vous espérez ?

— Je sais que je ne réussirai pas, mais je veux avoir l'occasion de dire ce qui doit être dit.

Le compte fédéral

Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'état des comptes de l'administration fédérale au 30 septembre.

Ils présentent un excédent de dépenses de 16,730,925 fr., alors que, au 30 septembre 1932, on enregistrait un excédent de recettes de 13,905,545 francs.

AVIATION

Le grand raid français en Afrique

Comme nous l'avons annoncé, une escadre de 30 avions militaires français va prochainement s'envoler d'Istres (Bouches-du-Rhône), pour effectuer une grande croisière en Afrique, sous le commandement du général Vuillemin.

Le premier vol d'ensemble a été exécuté mercredi. L'appareil du général Vuillemin a décollé le premier, avec les deux avions de son état-major. Les autres appareils, sous les ordres du colonel Rignot et du colonel Girier se sont ensuite élevés trois par trois.

L'escadre a évolué au-dessus de la Crau, puis est revenue atterrir, une heure après, à son point de départ.

Un avion pour 3000 francs

L'Auto, de Paris, annonce la mise en vente d'un avion de 75 CV pour le prix de 3000 francs-or. Ainsi, la formule de l'avion de tourisme d'un bas prix semble faire des progrès.

On ne peut que s'en réjouir pour ce qu'elle servira à vulgariser de l'aviation. Cette formule a intéressé d'ailleurs plusieurs constructeurs français. Caudron ne prépare-t-il pas un avion encore moins cher que celui dont nous parlons plus haut ?

SANTÉ PUBLIQUE

Les dangers du « lagni »

Une intéressante communication sur un mode d'alcoolisme propre aux indigènes du Sud-Tunisien a été faite à l'Académie de médecine de Paris, par le docteur Dingezli, en présence de M. Peyrouton, résident général en Tunisie.

Le « lagni », séve obtenue par incision du palmier mâle, possède, lorsqu'il est fermenté, un degré d'alcool assez élevé.

Au moyen de cette boisson, les indigènes se livrent à l'alcoolisme.

L'auteur insiste sur la nécessité de réglementer la consommation du « lagni » qui peut altérer la santé de la race.

Pour atteindre à ce but, la propagande filmée d'hygiène sociale, la pratique des sports et les prédications pourront avoir les meilleurs effets.

Œuvre scénique admirable et poignante,

le

Mystère de la Passion

sera représenté de nouveau au

THÉÂTRE LIVIO,

dimanche, 29 octobre, après midi.

Prologues en français. — Inter-mèdes d'orgue, Chants de la maîtrise de Saint-Jean.

Très beaux décors et riches costumes.

Cartes d'entrée au magasin de musique Vonderweid.

Nouvelles religieuses

Une conférence de Mgr Besson à Genève

Son Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a donné, hier soir, vendredi, à Genève, à la salle Carry, une conférence sur *Saint François d'Assise et l'idéal missionnaire*.

Si Mgr Besson a tenu à parler de saint François durant cette semaine missionnaire, c'est que le Pauvre d'Assise tient une place de tout premier rang dans l'histoire de l'apostolat missionnaire.

Saint François fut, dès les premiers jours de sa conversion, hanté par l'idée d'être un chevalier du Christ.

A ses premiers compagnons, c'est la vie même des apôtres qu'il proposa comme modèle. Il les envoya prêcher la paix du Christ et la pénitence dans toutes les régions de l'univers.

Un apostolat très ardent naquit sur les traces de saint François.

En 1217 déjà des missionnaires franciscains parcouraient la France, en 1221 l'Allemagne, en 1224 l'Angleterre et d'autres pays. Saint François s'était préoccupé très tôt du sort des infidèles.

Il entreprit des missions chez les païens et voulut passer en Syrie pour évangéliser les Sarrasins. Une tempête l'en empêcha.

Il voulut ensuite prêcher l'Evangile aux musulmans d'Espagne et du Maroc. Une maladie interrompit son voyage vers ces contrées.

Il partit enfin pour Damiette, rejoindre les Croisés. Il se présenta devant le sultan, qui lui permit de prêcher sa doctrine dans les territoires soumis à sa juridiction. Mais comme il s'en prit aux enseignements du Coran, le sultan le fit reconduire avec les honneurs militaires au camp des Croisés.

Un chapitre de la règle qu'il donna à son Ordre contient spécialement des prescriptions missionnaires. L'apostolat missionnaire apparut à saint François d'Assise comme la forme la plus haute de la charité.

Mgr Besson conclut en invitant son auditoire à prendre des résolutions pratiques en faveur des missions. Il faut soutenir les œuvres missionnaires, et d'abord les œuvres pontificales de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-Pierre-Apôtre; favoriser les vocations missionnaires, et surtout prier, d'une manière habituelle, pour les missions.

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'imposition du tabac

L'arrêté du Conseil fédéral sur l'imposition du tabac comprend sept chapitres renfermant les dispositions de base et un tarif des droits sur les différents tabacs et tabacs fabriqués. A l'arrêté est joint un règlement d'exécution comportant 77 articles.

Le premier chapitre de l'arrêté a trait à la forme de l'imposition. L'imposition du tabac consiste dans la perception : a) d'un droit d'entrée sur les tabacs bruts et les déchets de tabac importés, ainsi que sur les tabacs fabriqués et sur les déchets de la fabrication du tabac ; b) d'une taxe de fabrication sur tous les tabacs manufacturés en Suisse.

Le chapitre second concerne les droits de douane et contient les dispositions relatives, notamment, à la base de la perception des droits de douane, à la base de calcul et aux exceptions et aux obligations douaniers.

La taxe de fabrication fait l'objet du troisième chapitre. Selon l'article 11, elle est fixée à 60 fr. par 100 kg. net de matière brute mise en œuvre pour faire les cigares, le tabac pour la pipe, le tabac à mâcher, le tabac en rouleaux, le tabac à priser et le tabac à cigarettes. Cette taxe de fabrication peut être relevée jusqu'à 500 fr. pour les cigares fabriqués au moyen de machines remplaçant le travail manuel.

L'article 14 stipule que la taxe de fabrication sur les cigarettes se calcule à la pièce et d'après le poids des cigarettes. Le poids normal maximum de la cigarette est fixé à 1,35 gramme, ce qui correspond à 1350 grammes pour 1000 pièces. Quant à l'article 15, il déclare que la taxe de fabrication sur les cigarettes est fixée à un demi-centime par pièce. Toutefois, si l'unité de poids prévue à l'article 14 est dépassée, la taxe est majorée d'un demi-centime pour chaque unité ou fraction d'unité supplémentaire. Le chapitre troisième comprend également des dispositions sur la perception de la taxe de fabrication, son paiement et la garantie y relative et enfin sur son remboursement dans certains cas.

Le chapitre quatrième a trait aux mesures de contrôle. Il comprend les dispositions concernant l'organisation du commerce du tabac brut et des déchets et celui des tabacs manufacturés et de la fabrication du tabac. Ce chapitre comprend enfin les prescriptions relatives à la fabrication et au tabac à manufacturer.

Le chapitre cinquième concerne les dispositions pénales et le chapitre sixième a trait aux recours visant la fixation et le remboursement de la taxe de fabrication d'une part, et, d'autre part, aux recours contre d'autres décisions de la direction générale des douanes. Le chapitre septième contient les dispositions transitoires et finales. L'article 43 concerne l'entrée en vigueur de l'arrêté et son exécution. Par mesure préventive, l'arrêté entrera en vigueur le 1^{er} novembre 1933. Il cessera ses effets le 31 décembre 1937.

Le tarif joint à l'arrêté fixe, pour les tabacs bruts sans garantie d'emploi, un droit de 3000 fr. par 100 kg. bruts; le droit sur les tabacs bruts destinés à la fabrication des cigares varie suivant l'origine de 160 à 300 fr. Le droit sur les tabacs bruts destinés à la fabrication de tabac pour la pipe, de tabac à mâcher ou à priser, de tabac en rouleaux ou sur les tabacs bruts de toutes les sortes, à l'exception du tabac de Chine, du Japon, de Corée et des sortes d'Orient, est fixé à 300 fr. Le tabac servant à la fabrication de cigarettes et de tabac à cigarettes paye un droit de 800 fr. pour 100 kg. bruts s'il s'agit de tabac Maryland, Burley, Algérien, de Chine, du Japon et de Corée; de 900 fr. pour le Virginie clair, et de 1000 fr. pour les sortes d'Orient non dénommées ailleurs.

Les numéros 10 à 15 du tarif concernent les droits sur les déchets de la fabrication du tabac.

Quant aux droits sur les tabacs fabriqués, il y a lieu de citer les suivants : tabac à cigarettes coupé (non en emballages pour la vente au détail), 3000 fr. pour le même, mais en emballages de tout genre pour la vente au détail, 2000 fr. Tabac pour la pipe, coupé (non en emballages pour la vente au détail), 1000 fr.; en emballages pour la vente au détail, 750 fr. dans les emballages de métal et 850 fr. pour d'autres emballages qu'en métal. Cigares (non en emballages pour la vente au détail), 1600 fr.; en emballages de tout genre pour la vente au détail, 1200 fr.; cigarettes (non en emballages pour la vente au détail) 3000 fr.; (en emballages de tout genre pour la vente au détail), 1800 fr. pour la pièce pesant jusqu'à 1,35 gramme inclusivement et 2300 fr. pour d'autres.

TRIBUNAUX

L'escroquerie d'un agent de change

Un agent de changes, nommé Baradut, qui avait détourné plus de 20 millions de francs, a été condamné, hier vendredi, après midi, par la Cour d'assises de la Gironde, à huit ans de réclusion.

Le procès de l'incendie du Reichstag

Plusieurs témoins ont été entendus à l'audience d'hier vendredi. Un nationaliste-social autrichien qui accompagnait le député Karwahne dans sa visite au Reichstag, le jour du sinistre, a dit avoir vu ensemble le chef communiste Torgler et van der Lubbe (voir *Nouvelles du jour*).

M^{me} Baumgart, employée au Reichstag, dit qu'elle a vu Torgler avec le Dr Neubauer. Les déclarations du témoin contredisent les déclarations du député Karwahne. M^{me} Baumgart est certaine de ne pas confondre Popof et Neubauer et ce dernier vient confirmer que, le 27 février, il a effectivement eu une conversation avec Torgler au Reichstag.

Ils ont parlé de la création d'un parti unique avec les socialistes et ont arrêté de se trouver le lendemain chez le rédacteur du *Vorwärts*, Stamper. Neubauer a dit qu'il n'a jamais vu l'un quelconque des Bulgares.

On a entendu enfin l'huissier attaché au groupe socialiste, qui a dit que, dans l'après-midi du 27 février, il a vu Popof en compagnie de Torgler dans les couloirs.

AUTOMOBILISME

Un Suisse a battu un record du monde de vitesse, « départ arrêté »

Hier jeudi, sur l'autodrome parisien de Linas-Monthéry, le Suisse Ruesch a battu le record du monde du kilomètre, « départ arrêté », à la moyenne de 142 km. 349. Le record précédent était détenu depuis le 26 mai 1926 par Parry Thomas, moyenne 139 km. 860.

C'est donc un record vieux de près de sept ans et demi qui a été battu par Ruesch, qui pilotait une Maserati 2800 cm³.

Une expérience concluante

On s'est élevé, en France, contre la prétention du gouvernement de vouloir surcharger d'impôts l'industrie automobile, qui, depuis l'armistice, a effectué un magnifique redressement et a participé, pour un nombre respectable de milliards, au budget national.

On a rappelé, à ce propos, que les gouvernements étrangers, qui avaient exonéré l'automobile de certaines taxes, ont vu la production et la circulation augmenter dans des proportions imposantes. Après l'Italie et la Pologne, voici que l'Allemagne apporte la preuve irréfutable.

La suppression des impôts touchant les voitures neuves a amené une augmentation dans les ventes, qui dépasse toutes les prévisions.

Au cours des neuf premiers mois de l'année, les usines allemandes ont livré 70,438 véhicules contre 38,059 pendant la période correspondante de l'année 1932, soit une augmentation de 85 %. Les importations, de leur côté, ont été influencées et, de 11,6 %, sont descendues à 9,8 %.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La contrebande des mares

Hier mercredi, un employé de la ville de Boston (Etats-Unis), a été arrêté par des agents fédéraux sous l'inculpation de détention de 10,000 marcs d'or. D'autres arrestations sont imminentes.

SUISSE

La panthère noire de Zurich serait en Valais

Des gens de Nendaz (Valais) assurent avoir vu dans la montagne un animal ayant la forme d'un énorme chat au pelage sombre, qui pourrait être la panthère échappée du Jardin zoologique de Zurich. Cet animal a fui par bonds prodigieux.

Disparu

Un enfant de Viège, près de Sierre, âgé de 3 ans et demi, a disparu.

LES SPORTS

Le match de football Suisse-Roumanie

L'équipe suisse de football jouera demain, dimanche, à Berne, son 121^{me} match international, contre un adversaire qu'elle rencontrera pour la première fois, la Roumanie.

Ce match comptera pour les éliminatoires de la coupe du monde, dont le tour final se disputera en 1934, en Italie.

Une victoire suisse, seule, rendrait d'ores et déjà certaine la participation de la Suisse à ce tour final. Cette victoire sera, semble-t-il, difficile à obtenir. Il s'agira pour nos joueurs de ne pas se présenter, demain, sur le terrain, avec trop d'assurance. Faisons-leur confiance. Les encouragements, en tous cas, ne leur manqueront pas de la part des milliers de spectateurs (le stade de Wankdorf contient 25,000 places) qui assisteront à ce match.

Le championnat suisse

Quelques matches de première ligue seront disputés demain, dimanche. Dans le groupe I, Etoile-Carouge sera opposé à Soleure. Dans le second groupe, Kreuzlingen jouera contre Seebach; Saint-Gall, contre Lucerne; Winterthur contre Brühl, et Bellinzona, contre Juventus.

Le concours hippique de Genève

La liste des engagements pour le concours hippique de Genève (1^{er}-5 novembre) compte 56 cavaliers, dont 13 amazones, de huit pays différents et 133 chevaux.

La France sera représentée par 17 cavaliers et 35 chevaux, la Belgique par 4 cavaliers et une amazone et 11 chevaux, l'Italie par 11 cavaliers, deux amazones et 20 chevaux, la Hollande par 5 cavaliers, une amazone et 13 chevaux, l'Allemagne par 4 cavaliers, deux amazones et 11 chevaux, les Etats-Unis par deux amazones et 2 chevaux, le Danemark par une amazone et 2 chevaux, et la Suisse par 15 cavaliers, quatre amazones et 39 chevaux.

L'une des épreuves les plus intéressantes sera certainement le championnat de Genève, épreuve internationale de puissance progressive, qui fut gagnée en 1930 par M^{me} Stoffel, en sautant deux mètres de hauteur avec *Primula*, et qui, cette année, est fixé au 2 novembre.

D'après la liste des concurrents qui, pour la plupart, ont atteint des hauteurs avoisinant deux mètres, le championnat de Genève sera très disputé. Le vainqueur recevra pour une année le challenge, une soupière Louis XVI, en argent massif, offert par M. Frédéric Firmenich.

Le record de vitesse à bicyclette

Le coureur français Blanc-Garin, entraîné par une motocyclette, a parcouru les 2500 m. de la piste de Monthéry (près Paris), en 1 m. 10, 2 sec., soit à la vitesse moyenne horaire de 128 km. 205. C'est la plus grande vitesse qu'un cycliste ait atteinte jusqu'ici.

Nouvelles financières

Un nouveau billet de banque italien

La Banca d'Italia a mis en circulation le 27 octobre un nouveau billet de banque de 50 lire. Ce billet est imprimé sur papier blanc et porte l'effigie de Jules César, ainsi que la louve du Capitole.

STADE DE SAINT-LEONARD

Dimanche, 29 octobre
10 h. 30

Fribourg II b-Richemond II
15 heures.

VILLENEUVE I
c/
FRIBOURG I

Petite Gazette

Une illusion de Nobel

L'inventeur de la dynamite et de tant d'autres explosifs, dont la Suède vient de fêter le centenaire (il était né le 21 octobre 1833), était, on le sait, un grand ami de la paix. Il avait l'habitude de dire à ses amis que grâce à la puissance destructrice des explosifs la guerre deviendrait un jour une absurdité impossible.

Au reste, il n'avait pas beaucoup d'estime pour les pacifistes de profession. Dans une lettre à Bertha von Suttner, il écrivait : « Mes fabrications peuvent empêcher la guerre beaucoup mieux que vos congrès pour la paix. Le jour où deux corps d'armée opposés pourraient se détruire en quelques minutes, les peuples renonceraient à la guerre et licencieraient leurs armées. »

Nobel se trompait totalement, comme l'a prouvé la grande guerre.

Les académiciens italiens devront prêter serment

La *Gazette officielle* de Rome a publié un décret en vertu duquel les statuts et règlements des Académies, Instituts et Associations des sciences, lettres et arts, seront révisés.

Les présidents et les membres prêteront le serment suivant : « Je jure d'être fidèle au roi, à ses successeurs et au régime fasciste, d'observer loyalement le statut et les autres lois de l'Etat, d'exercer la charge qui m'est confiée dans le but de concourir au plus grand développement de la culture nationale. »

Le président de l'Académie royale d'Italie prètera serment en présence de M. Mussolini.

M. Mussolini récompense les colons de l'intérieur

Mercredi a eu lieu, au palais de Venise, la cérémonie de la remise des prix en argent aux chefs des familles d'agriculteurs qui se sont établis dans les zones améliorées. Les prix ont été remis personnellement par M. Mussolini. Une somme de 668,000 lire a été versée à 459 chefs de famille.

Le 18 décembre, des prix seront versés à 450 familles de la nouvelle commune de Littoria, et la semaine suivante à 30 agriculteurs émigrés en Tripolitaine.

L'émigration provisoire des agriculteurs d'une région à l'autre de l'Italie a embrassé 300,000 travailleurs.

Une grande journée de mariages à Rome

Une initiative originale a été prise à Rome pour célébrer le 11^{me} anniversaire de la marche sur Rome. Dans les différentes paroisses, 550 mariages seront célébrés. Les 1100 époux se rendront en cortège à l'église de Sainte-Marie des Angés. M. Mussolini remettra un cadeau à chaque couple.

Une cérémonie identique aura lieu le même jour dans toutes les localités de la province de Rome.

2000 mariages seront célébrés dans la matinée du 30 octobre.

Le plus grand drapeau du monde

C'est aujourd'hui, samedi, 28 octobre, que s'ouvrira à Rome la première exposition d'art futuriste. La place Adriana verra s'élever sur son centre, à cette occasion, un immense drapeau italien dont la superficie dépasse 375 mètres carrés et qui, très probablement, est le plus grand du monde. Cet étendard monumental fut imaginé par Mino Somenzi et réalisé sous sa direction. Il fut offert à titre d'hommage au poète futuriste Marinetti. La hampe supportant ce drapeau a 50 mètres de long. Le poids total de l'étoffe est de 250 kilos. On laisse à penser quelles difficultés ont dû éprouver les ingénieurs pour arriver à hisser un drapeau d'une telle envergure.

Un record nouveau

C'est celui des tirages limités. Certains écrivains, comme M. Paul Valéry et M. Paul Claudel ne font tirer qu'un nombre réduit d'exemplaires de leurs œuvres. M. Claudel vient de connaître le tirage le plus limité qui soit, d'une forme unique, hors commerce, écrit le correspondant du *Temps*, à Bruxelles. Sur les presses de l'imprimerie Plantinienne, à Anvers, avec les vieux caractères précieusement conservés, a été tirée, à deux exemplaires seulement, une plaquette comprenant le discours du bourgmestre, M. Huysmans, accueillant à l'hôtel de ville d'Anvers l'ambassadeur de France et le discours de remerciement de M. Paul Claudel, qui constitue une étude très personnelle de la peinture flamande. Ces deux exemplaires numérotés et signés, hommage de la municipalité d'Anvers, appartiennent à M. Paul Claudel et à M. Huysmans.

Le record de la traversée de l'Atlantique

Le *Bremen* a battu son propre record de la double traversée de l'Atlantique de Cherbourg à New-York et retour à Cherbourg, effectuant le voyage en 10 jours, 7 heures, 8 minutes, avec un arrêt de 12 heures 48 minutes à New-York.

Raoul Plus, S. J.

« Je serai prêtre »

MAURICE DESFONTAINES

Prix : 75 centimes

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG
130, place St-Nicolas et avenue de Pérolles, 38

FRIBOURG

Le Mystère de la Passion

S. Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, assistera à la représentation du Mystère de la Passion qui sera donnée demain dimanche, après midi, au théâtre Livio.

La présence de Mgr l'Evêque sera un précieux encouragement pour les acteurs du drame sacré, qui attirera sans doute, de nouveau, un public nombreux.

Mouilleurs de lait condamnés

On nous écrit :

Plusieurs agriculteurs peu scrupuleux ont récemment comparu devant nos tribunaux pour mise en vente de lait additionné d'eau en de notables proportions. Le tribunal correctionnel de la Broye, notamment, a prononcé, en son audience du 20 octobre, des peines justement sévères contre trois mouilleurs de lait. Ils ont été respectivement condamnés à 5 jours de prison et 100 fr. d'amende ; 5 jours de prison et 400 fr. d'amende ; 10 jours de prison et 200 fr. d'amende. Indépendamment du cumul de l'amende avec une peine de prison sans suris, ils devront également payer des indemnités civiles élevées. Il faut espérer que la sévérité de nos tribunaux mettra un terme à ces fraudes trop fréquentes. cela dans l'intérêt du bon renom de nos populations.

Le drame de l'Hongrin

L'enquête sur la mort du jeune Krummenacher n'a pas encore fait la lumière. Des ouvriers ont trouvé dans la Sarine, près d'Estavannens, le portemonnaie de la victime, qui contenait 50 fr. La réapparition de ce portemonnaie a été une grande surprise. Mais on est loin d'en conclure qu'il n'y a pas eu crime.

Au cinéma

Le célèbre acteur français Harry Baur, qui anime tant d'excellents films (Poil de carotte, etc.), a campé un type extraordinaire dans David Goldner, présenté au Capitole. C'est l'histoire d'un homme qui travaille pour sa famille, s'enrichit, lutte avec une ardeur sans cesse en éveil, pour finalement être trahi par les siens. Comme dans toutes les histoires de ce genre, où l'on assiste au déploiement de la richesse et à l'insolence des parvenus, on ne peut s'empêcher de plaindre ces gens-là, dévorés par l'appât du gain, s'abaissant à user des moyens les plus troubles pour arriver au résultat.

Harry Baur montre un jeu sobre, naturel, d'une exacte mesure.

Football

En vue du prochain match important que Fribourg I devra disputer le 5 novembre, contre Nordstern, de Bâle, pour la Coupe suisse, un dernier entraînement aura lieu demain, dimanche, à 3 heures de l'après-midi, au stade de Saint-Léonard. Les Fribourgeois joueront contre l'excellente équipe de Villeneuve I, qui sera spécialement renforcée pour la circonstance.

Dans l'équipe fribourgeoise, on effectuera une dernière mise au point, car la formation de l'équipe n'a guère donné satisfaction lors des deux derniers matches. On essaiera trois nouvelles recrues dont on dit grand bien.

Bien que cette partie ne revête pas l'importance d'un match de championnat, elle sera d'un grand intérêt par la réelle valeur de l'adversaire de Fribourg I, et surtout par les essais définitifs qui seront tentés à cette occasion.

Demain matin, à 10 h. 30, Rlichemont II donnera la réplique à Fribourg II B, l'équipe scientifique qu'on connaît.

Le Football-Club Fribourg aura ce soir une importante assemblée à son local, hôtel de la Croix-Blanche, et il y sera traité de questions très intéressantes.

Braconnage

Hier, dans la réserve fédérale, territoire de la Monse, près de Charmey, le garde-chasse Muller, du Motelon, aidé par la gendarmerie de Broc, a surpris, en flagrant délit deux braconniers qui venaient d'abattre un chamois.

L'un d'eux, récidiviste notoire, a été condamné, pour un cas semblable, à une amende de 600 fr. il y a quelques mois seulement.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle catholique. — Demain 29 octobre, à 8 h. 30, aux Merciers, grand loto et soirée familiale pour les membres du Cercle, leurs familles et invités. Invitation cordiale. Syndicat chrétien, section des travailleurs sur bois. — Soirée familiale, ce soir samedi, 28 octobre, à 8 h. 1/2, au restaurant des Merciers. Tous les sociétaires et amis sont cordialement invités.

Groupes féminins de Saint-Pierre, section aînée. — Dimanche, à 4 h. 1/2, séance récréative. Fédération des corporations chrétiennes-sociales de la ville de Fribourg. — Soirée familiale, demain soir, dimanche, à 8 h. 1/2, à l'hôtel des Corporations. Tous les sociétaires et amis sont cordialement invités.

Nouvelles de la dernière heure

M. Albert Sarraut et ses collaborateurs

Du Temps : Paris, 28 octobre.

Le quatrième ministère de la législation a été constitué hier sous la présidence de M. Albert Sarraut. Par sa composition politique, — et même par sa composition tout court, — il ne se différencie guère du cabinet Daladier, dont presque tous les membres importants sont d'ailleurs restés en place, à commencer par M. Daladier lui-même. Nous sommes toujours en présence d'une combinaison radicale-socialiste quasi homogène, avec l'appoint, d'une part, des petits groupes socialistes qui pullulent à gauche du radicalisme et, d'autre part, de la Gauche radicale. Enfin, la nouvelle combinaison comprend un républicain de gauche, M. François Piétri, tout comme la précédente avait eu le concours de M. Georges Leygues.

Le cabinet Sarraut ne donne donc nullement, à première vue, l'impression d'une rupture avec le passé, ni même d'une discontinuité quelconque.

La tâche assumée par M. Albert Sarraut et ses collaborateurs est particulièrement lourde. La principale — et la plus immédiate — est la réalisation de l'équilibre budgétaire.

C'est la date du vendredi, 3 novembre, qui a été choisie par le président du Conseil, pour les débuts au Parlement du nouveau cabinet. La situation tant intérieure qu'extérieure exige de la part du nouveau gouvernement une étude approfondie. Les quelques jours qui précèdent cette date vont être mis à profit par M. Sarraut et ses collaborateurs.

M. Sarraut s'est mis activement à l'œuvre. Il a conféré successivement avec MM. Chautemps et Paul-Boncour. Avec le ministre des affaires étrangères, il a procédé à un examen minutieux du problème extérieur, et avec le ministre du budget, à l'étude du problème financier.

Les communes françaises contre l'Etat

(Havas.) — La commission exécutive de l'Union des municipalités ouvrières et paysannes, représentant cent cinquante communes françaises, a décidé d'organiser une campagne de protestation contre les multiples décisions du gouvernement tendant à dégrever le budget général de l'Etat au détriment de celui des communes, quant aux dépenses auxquelles participent, à la fois, l'Etat et les communes.

Le congrès de l'Alliance démocratique française Lyon, 28 octobre.

Hier vendredi, s'est ouvert, à Saint-Etienne, le congrès de l'Alliance républicaine démocratique. Il prendra fin demain dimanche. Survenant pendant une crise ministérielle, à l'heure où la mise au point d'une formation parlementaire nouvelle qui pourrait procéder au relèvement nécessaire du pays s'impose avec force, ce congrès — qui d'autre part fait aux questions économiques une large place — aura une grande importance. Deux rapports ont pris une particulière importance. D'abord, celui de M. Baréty, sur le problème financier. Le député des Alpes-Maritimes y réclame l'assainissement des finances publiques par de sévères compressions de dépenses. Il s'élève contre la politique des emprunts coûteux et s'oppose au vote d'impôts nouveaux, en attendant que des réformes fiscales puissent être accomplies et que le taux excessif des impôts puisse être diminué.

D'autre part, M. Gignoux, dont la compétence en matières est incontestée, a rédigé un très remarquable rapport sur l'économie dirigée. Il y montre avec une grande vigueur l'argumentation que l'économie dirigée n'est rien autre qu'un « étatsisme qui n'ose pas dire son nom ». A cette conception de dictature économique qui peut devenir « le prélude et le moyen de la dictature politique », M. Gignoux oppose l'économie organisée qui permettra la pacification douanière et la réorganisation des échanges. Il préconise la constitution d'un ministère de l'Economie nationale et la réorganisation logique du Conseil national économique.

Aujourd'hui, samedi, s'instituera un vaste débat sur la politique générale, au cours duquel M. Flandin, président de l'Alliance, sera sans doute amené à prendre la parole et à préciser la position du parti qu'il dirige dans les conjonctures politiques présentes. Position tactique à définir, mais aussi rappel aux principes dont procède cette tactique. Ils sont, au surplus, connus. Patriote et libérale, l'Alliance entend rester au service de toutes les causes nationales.

L'Allemagne et la cour de justice internationale Berlin, 28 octobre.

(Wolff.) — En raison du retrait de l'Allemagne de la Société des nations, le gouvernement du Reich a retiré les plaintes déposées à la cour internationale de justice à La Haye contre le gouvernement polonais relative à la protection de la minorité allemande à la suite de la réforme agraire polonaise.

Hongrie et Bulgarie

Sofia, 28 octobre. Le communiqué suivant a été publié :

Au cours des conversations qu'ils ont eu, hier vendredi, le président du conseil de Hongrie, M. Gömböcs, le ministre des affaires étrangères, M. Kanya, et le président du conseil ministre des affaires étrangères de Bulgarie, M. Mouchanof, ont constaté avec satisfaction les sentiments d'amitié cordiale et désintéressée qui unissent les deux peuples. Ils ont procédé à un examen général de la politique des deux pays qui s'inspire d'un sincère attachement à la paix. Les ministres ont passé également en revue les questions économiques intéressant les deux pays et les possibilités de développer davantage leurs échanges commerciaux. A cette fin, ils ont décidé d'instituer une commission spéciale.

MM. Gömböcs et Kanya ont quitté hier soir, vendredi, Sofia pour Budapest. Ils ont été accompagnés jusqu'à la frontière par le président du conseil, M. Mouchanof.

A Cuba

Dix ouvriers ont été tués et une vingtaine blessés, au cours de bagarres qui se sont produites, hier soir, vendredi, dans une raffinerie américaine de Camaguey.

Le plan monétaire de M. Roosevelt

Le plan monétaire de M. Roosevelt subit aujourd'hui sa première épreuve défavorable. Bien qu'un jugement complet sur l'efficacité des nouvelles manipulations monétaires ne puisse pas être porté avant quelque temps, la faiblesse générale des marchés des valeurs et des matières premières a été généralement considérée comme une confirmation des arguments de ceux qui pensent que la nouvelle politique monétaire est vouée à un échec.

L'annonce que l'Office de reconstitution financière était acheteur d'or au cours de 31 dollars 54 cents l'once, soit avec une prime de 0 dollar 48 cents sur le cours du marché libre de Londres, n'a pas empêché une baisse générale à la Bourse des valeurs, le blé et le coton de terminer au-dessous des cours d'hier et surtout le dollar de rester pratiquement sans changement.

Les milieux financiers estiment généralement que les achats d'or américain par l'Office de reconstitution financière, qui sont un des éléments essentiels du plan monétaire de M. Roosevelt, ne pourront avoir aucun effet, pour des raisons techniques, sur le cours du dollar, ni, par conséquent, sur les prix intérieurs.

Aucune des mesures prises jusqu'à présent par M. Roosevelt ne s'est autant heurtée au scepticisme ou à l'opposition que ce plan monétaire, qui paraît être une improvisation faite sous la pression de la situation intérieure et sans étude technique préalable sérieuse.

Un jésuite allemand reçoit défense de parler

Le Père Muckermann, jésuite, écrivain et conférencier, qui devait faire à Essen une conférence intitulée : Eglise et nation, a reçu défense de prendre la parole.

Le Père Muckermann avait déjà donné une conférence à Sarrebruck sur le même sujet. Il y exposait les principes catholiques touchant les relations de l'Eglise et de l'Etat. Son exposé a été jugé contraire à la doctrine nationaliste-social.

L'Anglais emprisonné en Allemagne

Le consul général de Grande-Bretagne à Munich a été autorisé, hier vendredi, à voir Noël Panter dans sa prison. M. Panter est en bonne santé. Il est bien traité et peut faire venir ses repas de l'extérieur.

Le nouvel ambassadeur britannique en Italie

Sir Eric Drummond, ancien secrétaire général de la Société des nations, est arrivé à Rome, hier, soir, vendredi, pour occuper son nouveau poste d'ambassadeur de Grande-Bretagne en Italie.

Le Conseil de l'armée en Italie

Comme on l'a annoncé, M. Mussolini, président du Conseil et ministre de la guerre, a rétabli dans ses fonctions le Conseil de l'armée, lequel est composé du ministre de la guerre, du chef d'état-major, des commandants de corps d'armées et de trois autres généraux.

La gazette militaire publie les noms des trois généraux appelés à compléter le Conseil. Ce sont : le général Ottavio Zoppi, inspecteur en chef de l'infanterie, le général Alberto Piarani, commandant de la division militaire de Bolzano, et le général Albert Guzzoni, commandant de la division militaire de Rome.

Une Chambre corporative en Italie

Le Jour reçoit de Rome les informations suivantes : A l'occasion du XIème anniversaire de la marche sur Rome, M. Mussolini a annoncé que la Chambre actuelle des députés et le Conseil national des corporations vont être fondus en une seule Chambre corporative. La réforme entrera en vigueur dès les premiers mois de 1934.

Cent prêtres catholiques se trouvent encore en Russie

Kovno, 28 octobre.

L'évêque lithuanien Mgr Matulonis, qui a passé plusieurs années dans les geôles soviétiques, a été libéré récemment par suite de l'accord conclu entre les Soviets et la Lithuanie sur les échanges de prisonniers. Avec quelques compatriotes qui ont pu comme lui quitter le « paradis rouge », il s'est rendu à Kovno (Lithuanie).

Dans un rapport adressé à Mgr Skwireckas, archevêque de cette ville, Mgr Matulonis a déclaré que 100 prêtres catholiques, dont environ 70 lithuaniens se trouvent encore en Russie. En majorité, ils ont été envoyés dans l'Est et vivent dans de très mauvaises conditions. L'archevêque va tenter de faire expédier des vivres par l'intermédiaire de la Croix Rouge internationale et demander au gouvernement lithuanien d'engager des pourparlers diplomatiques pour obtenir la libération des prêtres.

Les fêtes turques

Ankara, 28 octobre.

(Havas.) — Moustapha Kémal pacha, président de la République, a reçu 1700 délégués des Soviets. Ismet pacha, président du Conseil, a offert un banquet en l'honneur de la délégation soviétique qui est venue assister au 10ème anniversaire de la République turque. (Voir, 1re page, la lettre de notre correspondant de Stamboul.)

Ismet pacha et le général Vorochilof ont prononcé des discours exaltant l'amitié turco-soviétique.

L'indépendance de la Biscaye

Saint-Sébastien, 28 octobre.

(Havas.) — On sait que le 5 novembre prochain, les Basques seront appelés à accepter ou à repousser, par plébiscite, le projet de statut d'autonomie du pays basque. La propagande en faveur du statut s'est considérablement accrue. Les affiches et les tracts ont été multipliés. De nombreuses réunions auront lieu, dimanche, et les délégués de Galice et de l'Aragon interviendront en faveur d'une Espagne fédérale.

LE TEMPS

Zurich, 28 octobre.

La forte pression atmosphérique sur la mer du Nord a provoqué à nouveau de sérieuses perturbations.

On note, ce matin, samedi, un léger fœhn. Les hautes stations du Jungfrauoch sont seules à signaler des chutes de neige et un violent vent du sud soufflant en tempête ainsi qu'une basse température.

En plaine, on n'a pas noté, ce matin, samedi, de précipitations importantes. Le temps reste variable avec tendance à la pluie et aux chutes de neige.

Paris, 28 octobre.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Temps médiocre ; ciel trois-quarts couvert ; éclaircies passagères, averses ; vent d'ouest ou nord-ouest, assez fort ; température en baisse.

Remiremont, 28 octobre.

La neige est tombée cette nuit sur les hauteurs des Vosges. Le froid est déjà vif.

CHANGES A VUE

Table of exchange rates for various currencies including Paris, London, Germany, Italy, Austria, Prague, New York, Belgium, Madrid, and Budapest.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Barometer chart for October 28, showing temperature and barometric pressure readings from 720 to 685.

THERMOMÈTRE C.

Hourly temperature readings in Celsius for October 28, from 7 h m to 7 h soir.

FRIBOURG

Un projet de loi sur l'organisation corporative

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil le projet de loi suivant :

Article premier. — Les intérêts des divers corps professionnels sont gérés par les organisations corporatives reconnues par le Conseil d'Etat.

Celles-ci assurent la collaboration des classes en vue de la paix sociale et du bien commun.

Art. 2. — Les organisations corporatives sont formées par les déléguations des groupes professionnels qui se composent des personnes exerçant, dans un même corps professionnel, une fonction identique, et réunies librement en une ou plusieurs associations professionnelles (patronales ou ouvrières).

Art. 3. — Le Conseil d'Etat désigne les branches professionnelles qui composent un corps professionnel déterminé.

Art. 4. — Les organisations corporatives et les groupes professionnels se donnent librement leurs statuts et règlements, sous réserve des dispositions de la présente loi.

Les statuts et règlements des organisations corporatives sont, toutefois, soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Les décisions relatives aux obligations financières (contributions, amendes, etc.) ont force exécutoire au sens de l'art. 80 de la loi fédérale sur la poursuite.

Art. 5. — Les organisations corporatives sont soumises aux prescriptions ci-après :

a) Elles sont dirigées par un Conseil corporatif, dans lequel chaque groupe professionnel est représenté avec un nombre égal de voix ;

b) Les décisions appelées à lier l'ensemble du corps professionnel sont prises à la majorité des voix de chacune des déléguations des groupes professionnels ;

c) Les statuts corporatifs doivent prévoir l'existence de commissions de conciliation et d'arbitrage, en vue de trancher les conflits internes du corps professionnel et ceux qui surgissent à l'occasion de l'application de son statut. Le Conseil d'Etat nomme le président de ces commissions ;

d) La liberté d'association et le droit de libre établissement professionnel sont garantis dans le cadre des groupes professionnels.

Art. 6. — Avant d'accorder la reconnaissance à une organisation corporative, le Conseil d'Etat s'assure, par une enquête publique, que les conditions ci-dessus sont remplies.

Art. 7. — L'initiative de la fondation de groupes professionnels et d'organisations corporatives appartient aux intéressés ou, subsidiairement, au Conseil d'Etat.

Art. 8. — Les compétences des organisations corporatives sont, notamment, les suivantes :

1. Réglementer les conditions de travail (durée, heures de repos, congés, etc.) ;
2. Déterminer les conditions des salaires ;
3. Régler ce qui concerne la formation professionnelle ;
4. Réaliser et administrer les institutions de prévoyance, d'assurance, d'hygiène, de sécurité ;
5. Elaborer les contrats-typés et les contrats collectifs de travail ;
6. Créer des organes de conciliation et d'arbitrage.

Art. 9. — Les décisions des organisations corporatives, après approbation par le Conseil

d'Etat, sont assimilées à celles des organismes de droit public. Elles sont obligatoires pour toutes les personnes physiques et morales qui exercent, dans le canton, une même activité économique ou contribuent au même service social.

Art. 10. — Le Conseil d'Etat prend les mesures nécessaires pour coordonner les décisions des divers conseils corporatifs, lorsque le bien commun l'exige.

Art. 11. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation, ainsi que de l'élaboration des ordonnances d'application.

Le message à l'appui du projet ci-dessus s'exprime ainsi :

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

En mai dernier, vous avez adopté et renvoyé au Conseil d'Etat une motion présentée par M. le député Kistler, appuyée par trente-huit autres membres de votre assemblée, par laquelle le gouvernement était invité à élaborer, dans le plus bref délai, un projet de loi conférant un statut juridique aux organisations corporatives professionnelles, en en déterminant les compétences et les attributions, dans le cadre de l'art. 11 de la Constitution cantonale.

La motion dont nous venons de rappeler les termes pose en dernière analyse le grave problème de l'Etat et de son organisation qui peut être envisagée de manière différente.

Certains admettent que la société civile est composée de deux parties seulement : des individus et de l'Etat ; d'où trois orientations opposées, qui sont affirmées, au point de vue économique, par les partis politiques, adhérents à cette doctrine. Le libéralisme économique accorde, dans la société civile, la plus large part à l'individu et annihile l'Etat ; le socialisme, au contraire, voudrait que l'Etat confisquât à son profit la liberté individuelle, pour qu'il fût omnipotent ; l'interventionisme cherche à concilier les deux conceptions précédentes en laissant une certaine liberté aux individus, mais en faisant intervenir l'Etat dans la plupart des activités économiques.

Les questions d'ordre professionnel et social ont été absorbées ou ignorées par l'Etat moderne ; aussi vit-on des organisations se créer en marge de l'Etat pour essayer — et elles le font parfois avec un certain succès — de compléter aux tâches incomplètement ou mal remplies par l'Etat. Il est résulté de cette conception de l'Etat moderne que celui-ci fut parfois accaparé par les exigences d'une seule classe. L'équilibre qui doit exister entre les forces professionnelles dans leurs relations réciproques, d'une part, et les intérêts professionnels et l'intérêt général, d'autre part, fut souvent rompu sous le régime de l'Etat absorbant toutes les fonctions économiques et sociales. C'est ainsi qu'une concurrence sans frein livre les individus, les classes les plus faibles, aux convoitises des plus forts et déclenche la terrible lutte des classes, avec son triste cortège de maux.

Mais cette conception mécanique n'est pas la nôtre ; nous pensons qu'il y a, dans la société civile, autre chose que l'Etat et les individus. L'homme étant, de par sa nature, un être social, s'unit dans des groupements naturels, suivant les affinités de ses besoins économiques et sociaux.

Le membre d'une même profession ont un intérêt commun à la bonne marche de la production des biens et à la prestation de services qui sont le fruit de leur commune activité.

Le principe d'union, pour l'ensemble des professions, se trouve dans le bien commun, auquel elles doivent toutes, et chacune pour sa part,

tendre par la coordination de leurs efforts. A la lutte des classes, l'organisation corporative veut substituer la collaboration de classes.

L'Etat doit respecter les groupements naturels, leur laisser la liberté d'agir, dans le cadre de leurs activités propres et non pas se substituer à eux. Il doit, dans l'intérêt du bien commun, régler leur coexistence, coordonner, harmoniser et unifier leurs efforts. L'Etat doit réduire ses interventions, en n'intervenant que lorsque les tâches des individus isolés ou associés sont au-dessus de leurs forces et en surveillant l'activité des groupements naturels pour les coordonner vers un but commun.

Pour réaliser cette conception, au point de vue professionnel, l'Etat doit doter les groupements naturels d'un statut juridique. C'est par les groupes constitués corporativement que les intérêts professionnels sont gérés.

Fondée sur les corps professionnels, groupant les individus qui ont des affinités naturelles par les exigences et les besoins communs de la même profession, la société humaine est dans un état conforme à sa structure naturelle. Fondée, au contraire, sur des classes ennemies, elle se trouve dans un état violent, instable et chancelant. On peut donc, à la suite de la philosophie sociale chrétienne, considérer les groupements professionnels comme des organes naturels de la société civile, en tant que corps autonomes et jouissant d'une véritable autorité.

La loi que nous avons l'honneur de vous présenter, en donnant un statut juridique aux organisations corporatives professionnelles, organise en même temps la société civile par rapport à l'ordre économique social.

La corporation, considérée du point de vue de sa structure, sera, comme l'Etat, une fédération de sociétés, d'individus déjà réunis par leurs affinités d'intérêts en des groupes distincts et dont les délégués s'assembleront pour traiter de leurs intérêts communs.

La corporation, reconnue par l'Etat, a la tâche de gérer les intérêts de la profession. Normalement, il appartient à la corporation de légiférer sur la durée du travail, sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie et le commerce, sur les conditions d'apprentissage, sur la protection des salariés, sur le contrat de travail ; d'organiser les assurances sociales, les œuvres de prévoyance, de mutualité, d'éducation professionnelle, en un mot, de légiférer sur toutes les questions qui ont pour objet le bien-être de la profession.

Mais c'est là une mission qui ne peut d'emblée être pleinement réalisée, vu l'état actuel de la législation fédérale et cantonale. Elle peut, toutefois être réalisée, dès aujourd'hui, dans la mesure où le droit fédéral ne s'y oppose pas ; il y a, dès maintenant, lieu de prévoir ce qui pourra se faire dans l'avenir.

Notre projet laisse la plus grande liberté aux intéressés pour aménager le régime social sous lequel ils entendent vivre ; cependant, le jeu des activités individuelles qui se déploient au sein de la profession ne saurait, sans péril d'anarchie, être abandonné entièrement à lui-même. L'accomplissement des droits et l'exercice des devoirs réciproques, en vue du bien commun de la profession et de la société, requièrent, au sein même de la profession, une autorité chargée notamment de régler les conflits intérieurs, d'édictier les règlements et de gérer les services de la profession ; de créer et d'administrer d'une manière autonome les institutions nécessaires à la sécurité du corps professionnel, de ses membres et de leurs familles.

Lorsqu'un groupement professionnel aura étudié et déterminé les règles selon lesquelles il estime convenable que la profession soit pratiquée, pour remplir son rôle social et pour assurer son bon fonctionnement, il est normal que ces règles —

pour autant qu'elles soient conformes à l'intérêt général — s'appliquent à tous ceux qui entendent exercer la même activité et que les organes corporatifs puissent en exiger l'observation par tous. C'est pourquoi il faut au-dessus des groupes professionnels un organe corporatif : le Conseil corporatif, qui assume une sorte de pouvoir législatif et exécutif de la profession, qui règle les rapports mutuels des groupes professionnels de la corporation et assure la convergence de leurs efforts vers le bien commun général.

Entre l'Etat, gérant de l'intérêt général, et les organisations corporatives, il convient d'établir et de maintenir de justes relations de dépendance. C'est dans cette intention que notre projet donne à l'Etat le pouvoir de vérifier si la réglementation adoptée et les décisions qui obligent toute la profession concordent avec l'intérêt général. Cette constatation faite, les règles adoptées par la corporation auront un caractère obligatoire ; la contrainte publique sera mise au service de la liberté professionnelle. De cette manière, l'organisation professionnelle déchargera l'Etat de nombreuses tâches qui pèsent actuellement sur lui, mais sans l'absorber, ni l'affaiblir, tout au contraire en le perfectionnant et en le fortifiant.

L'Etat doit maintenir la vitalité des corporations, qui ne peuvent pas se dissoudre aussi longtemps que subsiste la profession.

Pour que cette vitalité soit maintenue, il y a lieu d'éviter les conflits entre les intérêts divergents à l'intérieur d'un même corps professionnel, entre employeurs et employés. L'organisation corporative doit garantir à chaque partie la possibilité de délibérer séparément, afin de sauvegarder ses intérêts légitimes et de prévenir les abus que l'autre partie ferait de sa supériorité.

Outre les avantages que nous venons d'énumérer, le régime corporatif que nous proposons d'introduire en présente d'autres, au point de vue moral et social. L'organisation corporative protégera ses membres contre la concurrence que les individus se font entre eux, elle protégera les ouvriers et les patrons contre toute tentative d'exploitation réciproque ; elle protégera les professions elles-mêmes contre leurs tendances à s'écraser mutuellement.

Dans les relations entre le capital et le travail, il n'y a pas seulement une question de partage des profits. Il y a aussi une question morale. Le régime corporatif donne à l'ouvrier la possibilité de collaborer, mieux que sous tout autre régime, à l'entreprise dont la vitalité l'intéresse.

Les expériences faites depuis quelques années en Suisse, grâce à l'initiative privée, ont déjà produit d'heureux résultats ; nul doute que ceux-ci se multiplieront à l'avenir.

L'idée corporative est en marche dans plusieurs pays ; dans l'un ou l'autre, elle est réalisée avec des modalités diverses. Nous avons voulu réaliser l'institution corporative dans le cadre de nos conceptions politiques et sociales, que nous tenons à conserver.

Les corporations organisées seront intégrées dans l'édifice constitutionnel et législatif du canton par les dispositions du projet ; les organisations corporatives deviendront des organisations de notre vie économique et sociale.

Notre projet est réalisable dans le cadre du droit constitutionnel. Il n'entraîne, pour l'Etat, la création d'aucun service nouveau. Il se réalisera sur la base des principes de liberté et d'autonomie et sera adapté aux conditions particulières de chaque branche de notre économie nationale.

Nous espérons, par la consécration légale que nous vous proposons de donner à l'organisation corporative professionnelle, consolider la paix sociale et arriver à un meilleur fonctionnement des diverses activités privées qui constituent toutes, dans leur sphère particulière, des services dans l'intérêt commun.

Princesse d'un soir

par Charles FOLEY

— Surtout prends un taxi et téléphone-moi que tu es bien arrivée, recommanda Mme Du Creuil, tandis que le train s'ébranlait.

Yvette s'installa dans le coin de gauche. Comment ne pas penser, dans ce retour solitaire du soir, à cet aller du matin à deux et tellement gai ? Elle essaya d'évoquer les phases de cette journée au cottage. Mais, de cet effort, une fatigue lui vint. Bientôt elle laissa ses pensées suivre un cours plus facile et s'en aller vers l'avenir. Grâce à Marsenne, toutes les aspirations de son âme allaient se réaliser en possibilités nouvelles de bonheur.

Mettant les rêves d'Yvette en fuite, le train venait de s'arrêter à la Frette. La portière s'ouvrit et un voyageur surgit ; Essingher !

Mlle Bervalle réprima son tressaillement, étouffa son cri de surprise, mais son cœur battit à grands coups sourds tandis que le train repartait.

Une panne en pleine route, figurez-vous ! expliqua sommairement le jeune banquier après avoir salué la voyageuse. Et pas de secours à portée. Ce serait un mauvais tour de mon chauffeur, furieux d'être congédié, que ça ne m'étonnerait pas. Après une longue attente, à bout de patience, j'ai laissé mon clainpin se débrouiller avec ma limousine et j'ai gagné à pied la station la plus proche. J'attendais sur le quai le premier train pour Paris quand, à travers la glace, je vous ai reconnue, douillettement engoncée dans votre coin. Quelle chance ! Je n'ai fait

qu'un bond jusqu'à votre compartiment... Nous avons tant de choses à nous dire ! Mais d'abord, avant tout, êtes-vous remise de votre vertige ?

Assis en face de Mlle Bervalle, il dégoisait son boniment avec une assurance effrontée. Cette panne était vraisemblable. Yvette eut cependant l'intuition que c'était un mensonge. Emile n'avait-il pas renvoyé chauffeur et limousine à Paris, après s'être fait arrêter à cette gare, — et cela avec l'intention de la retrouver dans le train ? Mieux encore : à Herblay, dissimulé dans la foule afin de n'être pas vu par Alice, n'était-il pas monté dans un compartiment voisin, se promettant de rejoindre Yvette au prochain arrêt ?

Ces suppositions ne rassuraient pas la voyageuse et moins rassurante encore était l'exclamation de cet indésirable compagnon :

« Nous avons tant de choses à nous dire ! »
Quelles choses ? Mlle Bervalle ne s'en faisait aucune idée. Heureusement le trajet était court et la sonnette d'alarme à portée.

Yvette n'ayant pas répondu, Emile répéta sa question.

— Je vais beaucoup mieux, merci, dit la jeune fille. Ces heures de repos ont dissipé mon vertige. Quoique l'attitude et le ton du petit pétrolier fussent aimables, Yvette demeurait méfiante.

— J'en suis d'autant plus heureux, reprit-il, que ces sortes de torpeurs sont souvent suivies d'une amnésie, partielle mais pénible et persistante. J'ai lieu de me réjouir que ce ne soit pas votre cas ; je suis tellement intéressé... à ce que vous vous souveniez !

— Je ne vois pas de quels souvenirs vous pourriez vous réjouir ? L'impression que j'en garde ne vous est guère favorable.

— C'est qu'alors, en dépit de votre affirmation

de lucidité, vous ne voulez... ou plutôt ne pouvez vous rappeler ce qui s'est passé cet après-midi au cottage.

Ces paroles étaient soulignées d'un sourire fat où les lèvres minces d'Essingher s'amincissaient encore. Et il enveloppait la jeune fille d'un regard scrutateur.

Yvette détourna la tête, mais trop tard : Emile avait remarqué le trouble qu'elle éprouvait de sa lacune de mémoire.

— Je ne comprends pas ce que vous voulez dire, murmura-t-elle, affectant une froide indifférence.

— L'amnésie que je pressentais s'est produite !

Il déplora le banquier, la mine apitoyée.

Puis il reprit avec l'audace que venait de lui donner l'involontaire aveu d'Yvette.

— Regardez votre main droite, Princesse !

A cette appellation, si caressante dans la voix de Marsenne, la jeune fille eut le sursaut léger que cause une fausse note. Cependant elle enleva son gant et demanda avec impatience :

— Eh bien ?

— Eh bien, dit Essingher dans son glapissement gouailleur, ne voyez-vous pas qu'une bague vous manque, précisément la bague destinée à votre fiancé ?

Et comme la pauvre, dans un geste d'impuissance et de découragement, passait et repassait fiévreusement sa main nue sur son front pour en chasser les brumes où se perdaient ses souvenirs, le petit pétrolier s'écria :

— Ne cherchez pas !... Tenez, le voici ce fameux saphir du fiancé... et c'est vous-même qui me l'avez mis au doigt !

Triomphant, il montrait le revers de sa main, prête à se refermer au moindre geste tenté pour lui arracher la bague.

Yvette eut un saisissement. C'était bien son saphir ! Vaguement elle croyait se souvenir que Jean avait essayé cette bague. La lui avait-il rendue ? Elle n'aurait su le dire. Et, sur l'instinct, en face de ce fait inexplicable, une souffrance lui serra, puis lui glaça le cœur.

Dès que la voix lui revint, elle s'écria :
— Ma bague à votre doigt... quelle profanation ! Je crois rêver.

— Réver... Mais c'est votre vocation, Princesse ! Vous vous en acquittez comme personne, ricana Essingher, très vexé du mot *profanation*.

— Rendez-moi mon saphir ?
— Pour rien au monde ! Vous me l'avez donné. Il est à moi, je le garde !

L'indignation, cette fois, l'emporta sur toute crainte. Yvette protesta énergiquement :

— Vous mentez ! vous abusez lâchement de ma défaillance momentanée pour essayer de m'intimider et de me duper. Vous cherchez en vain à jeter le doute dans mon esprit et dans mon cœur... Vous ne réussirez pas ! Je ne vous crois pas ! A part cette bague, qui est en votre possession, je ne sais comment, vous n'avez aucune preuve, vous ne précisez rien...

— A quoi bon vous donner des détails, puisque vous me taxez de mensonge. Je laisse au temps le soin de raviver vos souvenirs. Dans quelques jours, peut-être avant, vous vous rappellerez ce qui s'est passé. Alors vous regretterez amèrement vos paroles injustes et blessantes.

— Je ne regretterai jamais de vous parler comme je le fais.

— En êtes-vous certaine ? dit Essingher en concentrant ce qu'il avait de volonté suggestive dans l'acuité de son regard. Qui de nous se connaît assez pour rien préjuger de l'avenir ?

Eveillés, nous sommes entourés de ténèbres.

La fête du Christ-Roi et la Jeunesse catholique

L'institution par S. S. le Pape Pie XI de la fête du Christ-Roi, fixée au dernier dimanche d'octobre, a été saluée aussitôt avec un faveur extraordinaire.

Si nous regardons les temps actuels comme exceptionnels, ils marquent aussi une époque nouvelle pour le catholicisme par l'établissement de l'Action catholique. C'est par elle, à l'heure où les nations cherchent des bases nouvelles, que le Christ doit retrouver ses droits sur l'humanité. Il faut redonner le Christ au monde afin qu'il règne, non seulement sur les individus, mais encore officiellement sur les peuples pour que la paix et le bonheur soient recouvrés.

Cette fête est donc la manifestation par excellence de l'Action catholique, et de suite, les organisations de jeunesse de différents pays la regardèrent comme leur fête officielle. C'est ainsi que l'ardente jeunesse catholique du Mexique souffre persécution et le martyre; c'est au nom du Christ-Roi que la jeunesse catholique belge se rallie et se manifeste publiquement; en Suisse allemande, le splendide élan de nos amis se fait encore sous cette égide. Rappelons leur grandiose manifestation nationale du 20 août dernier, à Zoug, où 20,000 jeunes proclamèrent le Christ-Roi des temps nouveaux. Tout cela ne nous donne-t-il pas l'assurance de l'action profonde de ces mouvements?

La jeunesse catholique de Fribourg entend, elle aussi, emboîter le pas. Depuis l'année passée, elle tient à marquer cette date par une manifestation commune, qui se fera à tour de rôle dans chaque paroisse.

Voilà pourquoi les cercles paroissiaux et les troupes d'éclaireurs paroissiaux, accompagnés par des délégués académiques qui ont bien voulu répondre à leur invitation, se rencontreront, demain dimanche, à 9 h. 30, sur la place Georges-Python et se rendront en cortège à l'église de Saint-Pierre pour assister, à 10 heures, à l'office solennel, dont le commun de la messe sera chanté par eux. A l'évangile, un pionnier infatigable de l'Action catholique des jeunes, M. l'abbé D^r Buchs, directeur du Cercle de Saint-Jean, prononcera le sermon de circonstance, et la cérémonie se terminera par le cantique au Christ-Roi.

L'après-midi, les jeunes gens se retrouveront nombreux au Livio pour le Jeu de la Passion; des prix de faveur leur sont assurés.

Jeunesses de nos organisations paroissiales, votre place en ce jour est une place d'honneur. Que chacun des jeunes soit là pour proclamer par sa présence les droits du Christ sur la jeunesse fribourgeoise, droits que les jeunes entendent établir plus profondément.

Marche

Demain, dimanche, aura lieu la dernière course de classement de la catégorie « licenciés » sur le parcours suivant : Fribourg, Farvagny, Riaz, contrôle de ravitaillement, Corbières, Le Mouret, Fribourg, soit 50 km.

Le départ est fixé à 10 h. 30 aux Grand-places. Les arrivées auront lieu vers 15 h. 30, aux Grand-places. Il y aura 10 marcheurs au départ.

Le Club des marcheurs recommande aux membres du Vélo-Club qui désireraient suivre l'épreuve de se trouver au café des Grand-places, à 10 heures.



Salon d'art permanent

Raymond Buchs

Demain, dimanche, s'ouvrira une exposition qui sera une surprise pour tous ceux qu'intéresse l'art fribourgeois.

M. Raymond Buchs y présente un ensemble imposant de soixante peintures à l'huile, choisies parmi les meilleures œuvres qu'il a exécutées pendant ces vingt dernières années.

C'est donc la première fois que se trouve réunie une collection aussi complète et variée de ce peintre. Elle le montre comme un artiste robuste, fougueux, passionné de la nature fribourgeoise, de la montagne surtout, de ces régions de Bellegarde d'où sa famille est issue et qui lui ont inspiré ses plus belles œuvres.

Il sera réconfortant pour plus d'un artiste de chez nous, pour plus d'un amateur aussi, de pouvoir constater de façon très nette, en visitant cette exposition, combien peut être féconde cette double force active et créatrice qu'est pour le peintre l'amour de l'art joint à l'amour du sol.

Le paysage, en effet, n'exige pas seulement des connaissances techniques. Il faut connaître la nature qu'on veut rendre. Bien mieux; il faut y être attaché par des liens profonds, qui se forment seulement par la suite ininterrompue des événements vécus dans son cadre, depuis l'enfance.

Si Raymond Buchs peint avec tant de vérité les montagnes de la Gruyère, c'est qu'il est de Bellegarde. Et s'il a su rendre le caractère romantique et sauvage des falaises de la Sarine, s'il a su exprimer par temps hivernal ces masses de bâtisses anciennes et grises rivées aux masses rocheuses, et la rivière qui les contourne, coulant si verte entre ses bords glacés, c'est qu'il est né en l'Auge.

Cette exposition surprendra et plaira, en même temps qu'elle sera un événement artistique pour Fribourg, car elle montre, en somme, toutes les formes et les phases d'un très réel talent, elle résume le travail de toute une vie d'artiste fribourgeois consacrée à peindre les aspects de son pays.

Elle marque aussi une époque d'art, car Buchs est resté un romantique. Il n'obéit pas à la mode, dictée d'ailleurs par l'étranger. Il y gagne en vérité, et le temps qui équilibre les propositions et leur valeur lui sera favorable, comme à tout artiste capable et sincère. Aussi ne devrait-il y avoir aucune famille de chez nous qui ne profitât de l'occasion qui se présente de choisir parmi tant de belles toiles celle qui retiendra son attention.

Cette exposition sera ouverte du 29 octobre au 26 novembre inclusivement.

Concert en faveur des Arbres de Noël

Le concert des Arbres de Noël, auquel la baronne Léo de Graffenried avait donné son gracieux concours durant plusieurs années, est encore assuré d'un réel succès par l'offre spontanée du distingué violoniste M. Mayerosch, qui jouera en faveur de cette œuvre le 5 novembre, à la Grenette.

Le comité des Arbres de Noël s'est réjoui de la bonne aubaine que représente pour son fidèle auditoire la venue à Fribourg d'un artiste tel que M. Hans Mayerosch, professeur de violon à Berne, d'origine hongroise, il a, dès l'enfance, étudié le violon avec son père tout d'abord, puis chez Rappoldi, à Dresde, et surtout avec le célèbre maître Otakar Sevcik, à Prague, dont il fut un des plus brillants disciples. Ceux qui connaissent la renommée de cette école et le

nombre imposant de virtuoses qu'elle a formés comprendront la valeur de cette appellation: élève de Sevcik!

M. Mayerosch s'est aussi familiarisé avec l'école belge auprès du professeur Petri, lui-même élève de Vieuxtemps. Aujourd'hui il se voue presque uniquement à l'enseignement du violon dont il s'occupait déjà très jeune au conservatoire de Dresde.

M^{lle} Salchli, de Morat, dont nous avons eu le plaisir d'applaudir, l'an dernier, le jeu distingué, accompagne le violoniste dans son intéressant programme où figurent Tartini-Kreisler, Mozart, Brahms-Joachim, Schubert-Kreisler, Dvorak, etc.

Rappelons que la somme recueillie par ce concert sert à distribuer des vêtements chauds aux enfants nécessiteux qui se pressent autour des arbres de Noël des paroisses de la ville et des instituts charitables. Beaucoup de parents, surtout cette année, ne peuvent acheter le nécessaire et l'enfant attend toujours des fêtes de Noël quelque chose d'extraordinaire! Un objet utile avec une friandise... et le voilà heureux! Heureux aussi ceux qui ont la charge et le souci de donner, lorsque la recette du concert prouve une fois de plus la générosité, la compréhension et l'entraide du public fribourgeois, unies à son goût pour la bonne musique.

H. D.

Concerts d'abonnement

Nous rappelons que le premier concert de la saison aura lieu demain dimanche, à 5 heures, au Capitole. On entendra le Trio bernois à clavier, MM. Hirt, pianiste, Brun, violoniste, et Lehr, violoncelliste, qui interpréteront des trios de Mozart, Beethoven et Ravel.

« L'Echo illustré »

Prions pour nos morts, article de fond à propos de la Toussaint. — Double page sur les cactus et une page sur leur utilisation dans la décoration d'un coussin. — Les catacombes, cimetières chrétiens. — Histoire d'une fleur d'échinopsis, fleur qui ne vit qu'un jour. — Concours de mots croisés N° 6 et liste des gagnants de concours n° 5. — Actualités suisses et mondiales. — Les sports.

CALENDRIER

DIMANCHE, 29 OCTOBRE

LE CHRIST-ROI

On peut dire que tous les textes messianiques, en même temps qu'ils prédisent le Christ futur, affirment sa royauté universelle. « Il n'est pas un des prophètes, dit le cardinal Pie, pas un des évangélistes et des apôtres qui ne lui assure sa qualité et ses attributions de roi. »

Avant de monter au ciel, Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez et enseignez toutes les nations. »

On remarquera ici le caractère public et social de cette autorité : parce qu'il a tout pouvoir, les nations, toutes les nations, sont tenues de soumettre leur intelligence à sa doctrine, et leur vie à sa morale et à ses lois, qui dérivent du baptême.

Saint Jean, dans le prologue de son Evangile, lui attribue le pouvoir royal et divin de régénérer et de déifier les enfants de Dieu; et, ensuite, il reproduit la réponse de Jésus à l'interrogation de Pilate : Vous êtes donc roi? — Vous l'avez dit, répond Jésus.

Saint Paul prêche à la fois la divinité du Christ et son pouvoir royal : celui qui a la forme et la nature de Dieu, qui est le propre Fils de Dieu, à l'empire universel : et par droit d'héritage, parce qu'il est constitué héritier de toutes choses en vertu de l'union hypostatique; et par droit de mérite, parce qu'il est exalté pour s'être humilié; et par droit de conquête, ayant acquis son Eglise au prix de son sang. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce texte pour établir la divinité et la royauté du Christ; celui qui s'est acquis l'Eglise est Dieu, et son sang et le sang de Dieu, comme son Eglise est l'Eglise de Dieu.

Réunissant les divers titres du Christ, l'Apôtre conclut : Opportet illum regnare, il faut qu'il règne.

Lundi, 30 octobre

Saint ALPHONSE RODRIGUEZ, confesseur

Longtemps frère portier du collège des Jésuites de Majorque, saint Alphonse Rodriguez s'est élevé à une haute sainteté en remplissant ces humbles fonctions. († 1617.)



Le congrès s'amuse...

Vous le retrouverez, le souvenir de ce film charmant... Vous la

2 circuits «Super-Inductance»
1 lampe : 2 HF,
1 détectrice,
1 penthode
haut-parleur électrodynamique

Et ce sera votre nouveau Philips 834, si pur, si musical, si sélectif, qui vous en rendra toutes les nuances légères. Pourquoi donc n'achetez qu'un poste ordinaire, puisqu'au même prix, vous pouvez avoir un poste à «Super-Inductance», un Philips 834.

Prix imposé pour appareil neuf
Fr. 810.-
avec garantie signée PHILIPS



PHILIPS 834 A «SUPER-INDUCTANCE»

Ignorant tout des autres, nous savons peu de choses de nous-mêmes. Nous vivons dans l'illusion d'agir selon nos pensées ou nos sentiments alors que, sans cesse, âme et corps, nous sommes agis par des forces occultes dont nous ne nous rendons aucun compte. Et qu'est-ce que ce mystère auprès des mystères du sommeil où nous sommes enveloppés d'inexplicable et d'inconnu, où nous devenons subitement différents, où nous sentons, nous disons, nous faisons ce dont, les yeux ouverts, nous n'avons plus la moindre notion? Or, nos volontés subconscientes sont presque toujours contraires à nos volontés conscientes. Preuve indéniable de l'incessant conflit du moi, lucide, contrôlable, et du soi instinctif et se manifestant dans le rêve et dans l'automatisme ambulatoire. C'est très curieux, justement votre cas d'amnésie partielle, aggravée d'un dédoublement de personnalité absolument contradictoire! Voilà comment, il y a trois ou quatre heures à peine, libérée de tout respect humain, vous m'avez choisi pour fiancé!

Encore sous l'influence de son étrange torpeur, au ton impressionnant qu'avait pris le jeune banquier, Yvette fut un instant désemparée. Elle eut aussitôt recours à tout ce qui lui restait de prudence, de sagesse et de raison pour dominer cette passagère incertitude.

— Vous me supposez plus crétule que je ne le suis, dit-elle en affectant de rire. Vous vous évertuez inutilement à prêter un sens d'énigme psychologique à votre mystification, aussi puérile qu'in vraisemblable. Je n'avais pour vous que de l'antipathie. J'ai maintenant du mépris. Faut-il que vous soyez peu fier, après les rebuffades que vous avez essayées soit de Jean, soit de moi, pour n'avoir pas renoncé à des assiduités qui vous mettent en si humiliante posture!

Emile fut dupe de cette feinte érânerie. Il crut sa ruse déjouée. Le dépit qu'il en eut, sa vanité blessée, achevèrent de l'exaspérer.

— C'est bien à vous de parler fierté, répliqua-t-il amer et rageur, à vous qui, par désir de me connaître, vous êtes, en intruse et sous un déguisement sordide de couturière, faufilée à notre fête! Vous n'aurez pas le front de me soutenir que vous saviez y rencontrer Marsenne! A qui ferez-vous croire que vous ne me recherchiez pas? Et, si cet intrigant ne m'avait pas sournoisement supplanté, c'est moi qui, depuis dix jours, serais votre fiancé.

— Pour imaginer cela, il faut que vous soyez fou!

— Je jouis de toute ma raison... et de toute ma mémoire, moi! répéta Essingher avec une féroce obstination. Qu'à présent, cela vous irrite ou non, j'ai eu votre parole et votre bague. Je me sais sur vous, non pas autant, mais plus de droits que Marsenne!

A cette perfide insinuation, ses yeux de singe malicieux étaient devenus cruels.

— Ma situation sociale vaut celle de votre châtelain; je suis plus riche que lui. Mon tour viendra. C'est une question de patience... Je patienterai. Dès que vous serez entièrement lucide, vous vous rappellerez l'incident du cotage, vos sentiments changeront, vous vous montrerez affectueux et douce comme vous l'avez été... il y a quelques heures!

Muette, M^{lle} Bervalle sut garder une contenance de hautaine froideur. Mais, bien que le train eût brûlé plusieurs stations et passé deux fois la Seine, le trajet lui paraissait atrocement long. Tout en promenant son regard indifférent sur les maisons de banlieue qui se dressaient

maintenant de chaque côté de la voie, elle ne perdait pas des yeux la sonnette d'alarme. Les paroles d'Essingher, — elle était bien forcée de les entendre! — lui causaient une secrète horreur, mêlée d'indignation et de révolte. Lui exprimer cela, c'eût été lui prouver qu'il l'avait bouleversée. Elle ne lui donna pas cette âpre satisfaction.

Mais, foncièrement anxieuse, quel énervement elle ressentait au ralentissement du train avant l'entrée en gare! Ce fut enfin l'arrêt contre le quai, l'arrêt de délivrance.

Essingher se leva, ouvrit la portière, descendit et, debout près du marche-pied, eut la galanterie cynique de tendre la main à Yvette. Sans accepter son aide, sans même prêter attention à son geste, la jeune fille, avec un élan d'oiseau dont s'ouvre la cage, sauta lestement sur le quai.

Au moment où M^{lle} Bervalle, lui tournant le dos, passait devant lui, Essingher, mortifié, furieux, lui lança en défi plein de menace :

— Je ne vous dis pas adieu, Princesse, mais au revoir... A bientôt!

« Jamais, au grand jamais, je l'espère! » fut sur le point de riposter la jeune fille.

Elle contint sa colère. Toujours silencieuse, sans hâte afin qu'il ne crût pas qu'elle avait peur, elle se mêla aux voyageurs qui se pressaient vers la sortie. Emile devina probablement les mots qu'elle avait tus car, lui emboîtant le pas, il sifflota entre ses dents le refrain connu :

Ni jamais, ni toujours :
C'est la devise des amours!

Puis Yvette ne l'entendit plus. Un remous de la foule les avaient séparés.

XVIII

Rien n'autorisait Essingher à se targuer du succès de son mensonge.

— Moins accablée qu'outrée, se disait-il, au lieu de perdre la tête, la pseudo coussette s'est ressaisie et ne m'a pas cru. Je n'ai fait que m'attirer son ressentiment.

Persuadé d'avoir manqué sa revanche, il s'était éloigné, la rage au cœur. Mais qu'il eût avidement savouré les joies de la vengeance s'il avait pu voir Yvette en ce moment!

Blottie au fond d'un taxi, dans un contre-coup de douleur, la pauvre princesse avait peine à retenir ses larmes. Déprimée, elle se demandait quel était le but de ce vilain jettatore. Agissait-il par taquinerie féroce? Par bluff désespéré? Par fatuité blessée ou jalousie exaspérée? Il voulait se venger, mais de quoi? De n'être pas aimé? Et comment Yvette l'aurait-elle aimé, lui qui, la dédaignant d'abord, ne l'avait ensuite désirée que pour ses attraits et sa fortune? Dès le premier jour, il l'avait froissée par son impudence et sa vulgarité. Mieux connu, il lui avait répugné pour son matérialisme et son immoralité. Yvette l'eût détesté même sans cette invention de bague et de promesses échangées en état de subconscience. Mais cette suggestion lui semblait plus odieuse que tout. Alors qu'elle venait de donner son cœur à Jean, rien ne pouvait l'attrister davantage que cette supposition d'inconstance, même dans l'incohérence du sommeil et du rêve.

— Ce mauvais garçon espère empoisonner mes fiançailles, se répétait-elle, et me brouiller avec Marsenne, après avoir pris ascendant sur moi dans l'affolement de mes souvenirs confus. Je n'ai pas la preuve, mais je sens... je suis convaincue qu'il ment!

(A suivre.)

Un spectacle intéressant

On nous écrit :
Un auditoire nombreux et sympathique d'élèves des pensionnats de la ville et d'enfants assistait, jeudi après-midi, à la première représentation des deux comédies de Labiche présentées à la Grenette par les membres du Cercle des jeunes gens de Saint-Nicolas.

Le choix de ces deux pièces fut particulièrement heureux. Ce serait folle prétention de vouloir faire représenter à des jeunes gens pleins d'enthousiasme sans doute, mais amateurs quand même, des pièces de notre répertoire classique. Il fallait de préférence choisir des comédies pour que les acteurs retrouvent dans les caractères des personnages un peu de leur gaieté naturelle, et qu'ils se familiarisent ainsi avec la scène.

M. le professeur Paul Robert, à qui l'on doit cette marque de psychologie et de bon goût, n'a épargné ni son temps ni sa peine, plusieurs mois durant, pour préparer à point un spectacle de choix. De plus le Cercle de Saint-Nicolas a eu l'heureuse idée de s'assurer le concours de deux jeunes filles, dont le jeu animé et gracieux agrémenta beaucoup les deux comédies. Tous les acteurs enfin, sans distinction, surent interpréter parfaitement ce Labiche, dont on ne dira jamais assez les gaietés.

S'il y a un réel plaisir à admirer le talent et la verve de ces jeunes gens, un autre motif doit engager à assister à ce spectacle. Les cercles paroissiaux, dans leur bienfaisance et indispensable activité, méritent d'être encouragés et soutenus.

Une dernière représentation aura lieu demain soir, dimanche, à 8 h. 30, à la Grenette. Le Cercle de Saint-Nicolas compte sur la présence de tous ceux qui ont à cœur les efforts de la jeunesse catholique. B. G.

Conseil d'Etat

Séance du 27 octobre

Le Conseil nomme M^{lle} Anne-Marie Bullet, à Estavayer-le-Lac, institutrice à l'école ménagère de Courtion; M. Louis Chenuaux, instituteur à Cousset.

Il désigne M. Joseph Kälin, docteur ès sciences, privat-docent à la Faculté des sciences, à Fribourg, comme professeur chargé de cours pour l'anthropologie.

Il décide l'incorporation du hameau de la Holzgasse (commune d'Alterswil) au cercle scolaire de Brunisried.

Il autorise la commune de Brunisried à vendre une parcelle de terrain; celle de Heitenried à fournir un cautionnement; celle de Chevillies à défricher une parcelle de forêt; la paroisse de Montet (Broye) à lever des impôts.

Il approuve le nouveau règlement élaboré par la commune de Riaz concernant les abattoirs et le contrôle des viandes ainsi que les nouveaux statuts adoptés par la société de laiterie de Billens.

Legs pies

Selon testament publié par le notaire Reichlen, à Estavayer, M. Louis Pidoud, ancien professeur à Hauterive, a fait les legs suivants :

2000 fr. à la paroisse de Montagny; 1000 fr. au fonds des pauvres de Montagny-la-Ville; 1000 fr. au fonds d'école de Montagny-la-Ville; 1000 fr. au bénéfice de la cure de Montagny-Tours; 750 fr. à la chapelle de Notre-Dame de Tours; 100 fr. à l'Œuvre des aspirants à l'état ecclésiastique; 100 fr. à l'Institut des sourds-muets du Guintzel; 100 fr. à l'église de Payerne; 100 fr. à l'Orphelinat de Montagny; 100 fr. à la chapelle du Sacré-Cœur de Posieux; 100 fr. pour les frais de béatification de Marguerite Bays; 100 fr. à la Cécilienne de Montagny; 250 fr. aux Missions intérieures; 250 fr. à la Propagation de la foi.

Des épreuves de marche Fribourg-Berne

Demain, dimanche, se disputeront, sur le parcours Fribourg-Berne (30 km. environ), deux épreuves de marche, dont une féminine.

Les concurrentes partiront de Fribourg (Tilleul), demain matin, à 11 h. ¼, pour arriver à Berne (Bubenbergrplatz) entre 3 h. et 3 h. 30.

Les participants à la seconde épreuve quitteront Fribourg à 1 h. de l'après-midi et arriveront à Berne vers 3 h. 30. De nombreuses inscriptions ont été recueillies par le chef organisateur.

Concessionnaire exclusif

demandé pour la vente dans le canton de Fribourg d'un article breveté, intéressant tous les magasins, bureaux, ateliers, usines, etc. Affaire de grosse consommation. Succès prouvé. Seules personnes pouvant disposer d'un petit capital pour assurer les commandes courantes et possédant une bonne pratique des affaires peuvent adresser leurs offres à NOVINA S. A., 16 RUE DU PORT, CULLY (Vaud).

A propos d'envois postaux

Aux termes de l'article 1^{er} de l'ordonnance sur les postes, un envoi était réputé fermé au sens de la régle de postes s'il ne pouvait être ouvert sans rupture ou déchirure de l'emballage, ou sans emploi d'instruments ou de moyens auxiliaires quelconques.

Par arrêté du Conseil fédéral du 14 octobre, le sens d'envois fermés est modifié de la manière suivante :

« Est réputé fermé au sens de l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa, lettre b, de la loi tout envoi qui ne peut être ouvert sans rupture ou déchirure de l'emballage, sans emploi d'instruments ou de moyens auxiliaires quelconques, ou dont la fermeture ne peut être desserrée ou défaire avec les doigts que lentement. »

Selon la nouvelle ordonnance, un paquet ficelé n'est pas considéré comme fermé, au sens de la régle des postes, si la ficelle est retenue par une boucle qu'on peut ouvrir en tirant simplement l'une de ses extrémités. En revanche, il est réputé fermé, lorsque la ficelle est liée par un nœud qu'il faut d'abord desserrer avec les doigts pour pouvoir le défaire sans emploi d'instruments auxiliaires.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} novembre 1933.

Par arrêté du Conseil fédéral du 14 octobre 1933, l'article 38 de l'ordonnance sur les postes a été complété de la manière suivante :

« Les imprimés sans adresse à distribuer dans tous les ménages ne sont admis que s'ils portent le nom de l'imprimeur et le lieu de l'impression ou, s'il s'agit de reproductions, le nom et le domicile de l'auteur. Le lieu d'impression ou le domicile de l'auteur doit se trouver en Suisse. »

Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} novembre 1933. Les prescriptions générales de service seront complétées par une prochaine annexe.

L'administration des postes engagera, au printemps 1934, un petit nombre de nouveaux apprentis. On peut s'inscrire jusqu'au 18 novembre. Il faut être citoyen suisse, avoir au moins dix-sept ans et pas plus de vingt ans, avoir fait des études secondaires ou des études équivalentes complètes, et avoir une bonne connaissance d'une deuxième langue nationale.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Un Remède Simple mais Merveilleux contre le RHUMATISME



On nous écrit

Boudry, le 12 oct. 33.
Après avoir essayé toutes les frictions et beaucoup de drogues pour me guérir des maux de reins et de la sciatique, sans aucun succès, j'ai eu recours à votre HERVEA.
Aujourd'hui, je vous dois tous mes remerciements et ma reconnaissance, car je me sens soulagé de ce vilain mal, et il n'est pas exagéré de dire que l'HERVEA est une plante merveilleuse qui rend la santé, c'est-à-dire le bon fonctionnement de tout l'organisme.
Avec mes remerciements, daignez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.
E. D. Vitteulteur.

UN PAQUET D'ESSAI NE VOUS COUTERA RIEN

Si vous êtes atteint de RHUMATISMES ou d'une maladie analogue (Sciatique, Goutte, Névrite, Mal aux reins), essayez cette nouvelle cure, sans frais et sans obligation.
Mon agent exclusif pour la Suisse se fera un plaisir de vous envoyer un échantillon d'HERVEA sur votre simple demande. Si après l'essai vous sentez que l'HERVEA vous fait du bien, une nouvelle quantité vous sera fournie à un prix raisonnable et sous garantie définitive de soulagement. Dans votre propre intérêt, envoyez une carte postale aujourd'hui même à :

M. le D^r A. a. Marca, pharmacien (Rayon 23) Pharmacie de la Gare — FRIBOURG

Agent exclusif pour toute la Suisse de H. J. LEE. (Importateur et exportateur de Produits Coloniaux).

Important : L'offre spéciale annuelle pour cure d'automne (4 paquets aux prix de 3) est valable seulement du 1^{er} au 31 octobre, sans exception. 197-8

La proportion des betteraves

Nous avons annoncé qu'on avait récolté, sur la rive droite de la Sarine, des betteraves de 6 ou 7 kilos. Un abonné de la Broye nous mande qu'il y a chez lui des betteraves de 8, 9, 10 et même 11 kilos.

Nous ne mentionnerons donc plus des poids de betteraves s'ils ne dépassent pas 11 kilos.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE, 29 OCTOBRE Solennité du Christ-Roi

Saint-Nicolas : 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, chantée; sermon. — 9 h., messe basse; sermon. — 9 h. 50, entrée solennelle de S. Exc. Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. — 10 h., grand-messe pontificale. — 11 h. ½, messe basse; sermon. — 1 h. ½, vêpres des enfants; bénédiction. — 3 h., vêpres pontificales; bénédiction. — 6 h. ¼, prières du Rosaire.

Saint-Jean : 6 h. ½, messe de communion générale pour le Cercle des jeunes gens et l'Association des mères chrétiennes. — 7 h. ½, communions. — 8 h., messe des enfants, allocution. — 9 h., messe et sermon pour les fidèles de langue allemande. — 10 h., office solennel et sermon, bénédiction. — 1 h. ½, chapelet et bénédiction.

Saint-Maurice : 6 h. ½, messe, communion générale de la « Mauritia » et des éclaireurs. — 7 h. ½, communions des enfants. — 8 h. ½, messe, sermon allemand, chant des enfants. — 9 h. ½, catéchisme allemand. — 10 h., office et bénédiction, sermon français. — 11 h., catéchisme français. — 1 h. ½, vêpres et bénédiction. — 8 h. du soir, chapelet et bénédiction.

Saint-Pierre : 6 h., 7 h., messes. — 8 h., messe des enfants et instruction. — 9 h., messe avec sermon allemand. — 10 h., messe solennelle, allocution par M. l'abbé Buchs; la messe VIII sera chantée par les jeunes gens des paroisses de la ville. — 11 h. ½, messe et sermon pour les hommes de la retraite. — 1 h. ½, cérémonie pour les enfants et bénédiction du Saint Sacrement. — 8 h. ½ du soir, sermon de la retraite et bénédiction du Saint Sacrement. (Cette cérémonie a lieu à l'église; tous les paroissiens et paroissiennes peuvent donc y assister.)

Notre-Dame : 6 h., 7 h., messes basses. — 8 h., messe avec chants pour les enfants des écoles allemandes de la paroisse de Saint-Nicolas. — 9 h., messe basse. — 10 h., grand-messe sans sermon, suivie de la bénédiction du Saint Sacrement. — 11 h. ½, messe basse pour les contemporains défunts de 1878. — 8 h., chapelet en français, chant des complies et bénédiction.

R. Pères Cordeliers : 6 h., 6 h. ½, 7 h., 7 h. ½ messes basses. — 8 h., messe basse et sermon allemand. — 9 h., messe chantée et bénédiction. — 10 h. ½, messe basse et sermon allemand. — 2 h. ½, vêpres et bénédiction. — 8 h. ¼, prières du Rosaire et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes basses. — 10 h., messe basse avec allocution.

RADIO

Dimanche, 29 octobre
Radio-Suisse romande

11 h. (de Genève), gramo-concert. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 15 h., concert de musique légère. 18 h., gramo-concert. 19 h., causerie religieuse catholique, par M. le chanoine Petit. 19 h. 30, radio-chronique et résultats sportifs. 20 h., Petite Gazette de la semaine. 20 h. 10, récit de violoncelle par M. Morel. 20 h. 30, Entretiens, par M. Ed. Combe. 20 h. 50, concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande, avec le concours de M. Montillet, organiste.

Radio-Suisse allemande
10 h., conférence catholique, par M. le curé Kasser, de Berne. 12 h. 40, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 16 h., concert récréatif. 17 h., concert par le Trio de Milan. 19 h. 10, concert par la Stadtmusik de Berne. 21 h. 35, concert récréatif.

Stations étrangères
Königswusterhausen, 15 h. 30, concert spirituel. Munich, 21 h., concert du soir. Hambourg, 21 h., concert du soir, par une fanfare militaire. Francfort, 20 h., concert d'orchestre. Leipzig, 12 h., concert de midi. Londres (Darenty), 22 h. 30, concert par l'Orchestre municipal de Hastings. Londres régional, 18 h. 30, concert par fanfare militaire. 19 h. 30, concert d'orchestre. Vienne, 12 h., concert par l'Orchestre symphonique de Vienne. 19 h., Arabella, opéra, de Richard Strauss. Radio-Paris, 13 h., causerie du R. Père Dieux. 21 h., cirque Radio-Paris. Strasbourg, 16 h., concert symphonique. Prague, 21 h., concert d'orchestre.

Télédiffusion (réseau de Sottens)
6 h. 35 à 7 h. 15, Brême, concert du port. 7 h. 15 à 8 h. 15, Glotterbad, concert matinal. 14 h. à 15 h., Paris P. T. T., concert par l'orchestre Gosselet. 17 h. à 18 h., Berne, concert par le Trio de Milan. 22 h. 10 à 24 h., Paris P. T. T., théâtre et concert.

Lundi, 30 octobre
Radio-Suisse romande
7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 13 h., informations financières. 13 h. 10, gramo-concert. 16 h. (de Bâle), airs en vogue et chansons. 17 h. 10

(de Bâle), mélodies hongroises (disques). 18 h., Etablissement du prix de revient et calcul des frais généraux dans l'industrie et l'artisanat, par M. Poirier-Delay. 18 h. 30, séance récréative pour les enfants. 18 h. 55, cours d'italien par M. Lanti. 19 h. 20, La semaine d'hygiène, à Lausanne, par M. le docteur Messerli. 19 h. 40 (de Lausanne), radio-chronique par M. Blanc. 20 h., concert de musique roumaine. 20 h. 45, Au cirque avec les clowns, causerie-audition par M. Alfred Gehri. 22 h., dernières nouvelles

Radio-Suisse allemande
12 h. 40, concert d'orchestre (disques). 15 h. 30, concert récréatif. 19 h. 50 (de la Tonhalle de Zurich), concert symphonique. 21 h. 40, chœurs d'hommes suisses.

Stations étrangères
Königswusterhausen, 20 h. 5, concert spirituel. Leipzig, 21 h., concert symphonique. Heilsberg, 20 h. 10, concert spirituel. Londres régional, 21 h., concert par l'Orchestre B. B. C. Vienne, 17 h. 25, airs et chants. 20 h., concert par l'Orchestre symphonique. Radio-Paris, 20 h. 20, musique enregistrée. Lyon, 21 h. 30, concert d'orchestre. Strasbourg, 21 h. 30, musique de chambre. Radio-Luxembourg, 21 h., concert de musique tchèque.

Télédiffusion (réseau de Sottens)
10 h. 10 à 10 h. 35, Stuttgart, concert d'orgue. 10 h. 35 à 11 h., Stuttgart, disques. 11 h. 30 à 12 h., Strasbourg, concert. 12 h. à 12 h. 28, Bâle, disques. 14 h. à 15 h. 58, Lyon, l'heure Columbia. 22 h. 30 à 23 h. 30, Lyon, musique de chambre.

Notre correspondant de Berne avait signalé que le programme de Radio-Suisse allemande indiquait sous le titre de culte catholique un culte vieux-catholique. C'est le journal romand de radiophonie qui a commis cette grossière erreur, tandis que les journaux similaires de la Suisse allemande pré-cisaient de quel genre de culte il s'agissait. Le traducteur est probablement l'auteur de cette regrettable confusion.

Les Spécialités du Buffet du 30 octobre au 5 novembre 1933

Lundi	La saucisse grillée et le boudin à la Paysanne	3.-
Mardi	L'Osso Bucco à la Napolitaine	3.-
Mercredi	La compôte de rave à la saucisse au foie	2.50
Judi	Le chevreuil à la crème Nouille fraîche	3.50
Vendredi	La truite de rivière en papillote	3.50
Samedi	La Bécasse des marais s/Croûtons	6.-
Dimanche	La poule au riz sauce Ivoire	3.50
Au 1^{er} étage : BAR-BUQUETTE		
Tous les jours,	l'apéritif du Buffet	
6 huitres, 1 verre de vin blanc		1.50
FRIBOURG	Chs. MAYER	

Meubles à vendre

Dès maintenant, il est vendu de gré à gré : 1 ancien meuble de sacristie, avec signes religieux incrustés; 1 garde-robe cerisier; 1 grand buffet de cuisine; 2 lavabos; 1 canapé; 2 lits à 2 places; 1 lit en fer; chaises; literie et autres objets trop longs à détailler.
Ces meubles sont entreposés dans l'ancien atelier FESSLER (maison Pittet), à l'entrée des remparts, à Romont. 15056

Un sacrifice !

toile 1/2 fil blanc 180 cm.

Fr. 2.45

AU PONT NEUF

†
Madame veuve Philippine Sieber-Studer ;
Monsieur Arnold Sieber et son fils ;
les familles Heller, Brulhart et Sieber, ainsi
que les familles parentes et alliées, font part de
la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver
en la personne de

Monsieur Pierre-Arnold STUDER
tertiaire de Saint-François

leur cher frère, parrain, oncle et parent, pieusement
décédé le 27 octobre, dans sa 77^{me} année.
L'office d'enterrement aura lieu à la cathé-
drale de Saint-Nicolas, lundi 30 octobre, à
8 h. 1/2.
Départ du domicile mortuaire : Grand'rue, 47,
à 8 h. 1/4.

†
L'Orchestre de la ville
fait part du décès de

Monsieur Théobald WÆBER
membre passif
L'enterrement a eu lieu ce matin.

†
La Société suisse des commerçants
section de Fribourg.

fait part du décès de
Monsieur Théobald WÆBER
membre passif
L'enterrement a eu lieu ce matin.

†
L'office de septième pour le repos de l'âme
de

Madame Victor de SCHALLER
sera célébré à l'église de Saint-Pierre, le lundi
30 octobre, à 8 heures.

Monsieur et Madame Antoine Rotzetter-Dick
et leur famille, profondément touchés des
nombreuses marques de sympathie reçues à
l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper,
remercient bien sincèrement toutes les personnes
qui y ont pris part.

DEUILS
En cas de décès, adressez-vous
à la
TEINTURERIE FRIBOURGEOISE
Dans un délai de 12 heures, nous pou-
vons vous fournir une teinture de noir-
deuils de tous vêtements confectionnés
prêts à être portés. 182-4
Les envois postaux reçus le matin sont
retournés le même soir.
Magasins : **Rue des Epouses et**
Grand'places, 26, FRIBOURG.
Téléphone 7.93.

DOMAINE A VENDRE
A vendre, au centre du village d'Estavayer-
le-Gibloux, belle propriété de 34 poses, avec
dépendances de premier ordre et terrain de
bonne qualité.
Entrée immédiate. 15057
Adresser offres tout de suite
à M. JOLION, agent Banque d'Etat,
FARVAGNY.

Le Docteur
Fernand JUNOD
Ancien Interne à l'Hospice de l'Enfance
de Lausanne (D^r Exchaquet et D^r Pi-
cot, au Service Universitaire de Méde-
cine Interne (Professeur Michaud), au
Service Universitaire de Radiologie et
Radiographie (Professeur Rosset) et à
la Maternité (Professeur Rochat) de
l'Hôpital cantonal de Lausanne,
a repris le Cabinet du Docteur Collaud
et reçoit dès ce jour à son domicile
182, rue de Vevey
Tél. 170 BULLE Tél. 170

Au CAPITOLE
HARRY BAUR
DANS
David
GOLDER
Renseignez-vous auprès de vos
amis qui ont vu ce chef-d'œuvre
et vous viendrez.
Tél. 1300

Electricité
Messieurs les abonnés des Quartiers de la
Planche & Montorge sont avisés que le cour-
rant électrique sera interrompu le **DIMANCHE**
29 OCTOBRE, de 12 h. 1/2 à 17 h., pour cause
de réparations urgentes. 231-19
E. E. F., la DIRECTION.

CINEMA
ROYAL
Ce soir, à 20 h. 30
Demain : Matinée à 15 h.,
soirée à 20 h. 30.

SHERLOCK HOLMES
le plus célèbre détective dans ses
passionnantes et angoissantes
recherches.
Retenez vos bonnes places à temps.
Tél. 7.14

Café du Chamois, Villars-sur-Glâne
DIMANCHE 29 OCTOBRE, à 20 heures
Grand Loto-Concert
organisé par la société de chant
INVITATION CORDIALE
LA SOCIÉTÉ.

DUMOUTET
LE CHRIST
Selon la chair et la vie liturgique
au Moyen-Age
Prix : Fr. 8.-
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG

Avis au public
Le mécanicien soussigné porte à la connaissance du public qu'il a
repris à son compte personnel le commerce de cycles et réparations
exploité jusqu'à ce jour par Pauchard et Vuichard, Criblet, Fribourg.
Par un travail soigné et des prix modérés, il s'efforcera comme par le
passé de mériter la confiance que le public lui témoigne.
Voici quelques-uns de ses prix :
VELOS NEUFS, fabrication suisse, garantis une année à partir
de 150 francs.
PNEUS MICHELIN, nouveau modèle, à 3 fr. 50.
CHAMBRES à air, à 1 fr. 50.
CHAINES WIPPERMANN, à 3 fr. 50.
Henri Pauchard
mécanicien
AUX SUPER-CYCLES. Entrée du Criblet, Fribourg.
Tir Fédéral Fribourg 1934
Soumissions
Le Comité des subsistances met en soumission l'exploitation des
CANTINES ET BUVETTES DU TIR FEDERAL DE FRIBOURG 1934.
Les soumissions doivent être adressées au président du Comité, M. le
Colonel Edouard Weissenbach, à Fribourg, jusqu'au **30 novem-**
bre 1933. Le cahier des charges et le projet de contrat de bail seront
adressés aux intéressés sur demande. Les soumissions qui interviendraient
après la clôture du concours seront retournées aux intéressés, non ouvertes.

On cherche
d'occasion
un ou deux fourneaux
pour grand atelier.
S'adresser à Publicitas,
Fribourg, sous chiffres
P 14969 F.
Pommes de table
de première qualité.
Fruits séchés - Noix.
Mie d'abeilles suisse
J. Grani, marchand de
fruits, Wauwil (canton de
Lucerne) Tél 13
Jeune fille, parlant
3 langues, cherche place
dans tea-room,
filie de salle,
ou femme de chambre
Références à disposition.
Libre tout de suite.
Ecrire à Mlle Michellod,
rue Fabre, 10, Lausanne.

Maison
Henri COMTE
CHERCHE
commissionnaire
de 14 à 15 ans.
S'y adresser. 15045

VOYAGEUSES
pour le canton de
FRIBOURG
parlant 2 langues et d'ori-
gine fribourgeoise, sont
demandées par fabrique
de produits d'entretien.
Forte commission.
Se présenter : **Hôtel**
Terminus et Gare, entre
10 h. et midi, lundi,
30 octobre. 12127

Jeune homme
suisse allemand, cherche
pour tout de suite ou à
convenir place de vacher,
connaît tous les travaux
de la campagne.
Offres écrites sont à
adresser au bureau de
poste de Torny-le-Grand.

Employé
de bureau
s'occuperait de gérance
d'immeubles.
S'adresser sous chiffres
P 41172 F, à Publicitas,
Fribourg

A vendre d'occasion
1 calorifère
S'adr. au **Café Popu-**
laire, rue Université, Fri-
bourg. 15058

Bonne à tout faire
demande place.
S'adr. à **Marthe Starny,**
Marly-le-Grand. 41174

MARIAGE
Jeune fille 32 ans, ca-
tholique, bonne famille
bourgeoise et éducation,
Fr. 30,000.- dot et espé-
rances, connaissant tra-
vaux de ménage et de
bureau, manquant de re-
lations, cherche ainsi à
faire connaissance pour
mariage de Monsieur de
35 à 40 ans, catholique,
même éducation et situa-
tion assurée. Discretion
d'honneur. Anonymes et
intermédiaires exclus.
Ecrire et envoyer photo
sous chiffres X 20104 L.
case postale 18340, Lau-
sanne.

Leçons
mathématiques, latin, fran-
çais, etc. sont données
à très bon compte par
personne qualifiée. 15059
S'adresser à **M. l'abbé**
Dumont, Cure de Saint-
Pierre.


Fourneaux,
calorifères
depuis **Fr. 15.-**
Tuyaux - coudés
E. WASSMER S. A.
Fribourg. 47-22

Vente de bois
L'Hôpital des Bourgeois
vendra en mises publi-
ques : 14986
le vendredi 10 novembre,
dans la forêt de **Ver-**
dillou : 25 moules sapin
sec, 11 tas bois sec,
9 tas très belles perches
d'échafaudages, 12 par-
chets et branches hêtre.
Rendez-vous, à 1 h. 1/2,
croisée de Nonan.
le lundi 13 novembre,
dans la forêt de **la Faye** :
21 moules sapin sec, 11 tas
bois secs et 30 tas de
belles perches échafauda-
ges et éclaircies.
Rendez-vous, à 1 h. 1/2,
à la gare de Givisiez.
L'inspecteur forestier :
P. VONDERWEID

On demande
bonne cuisinière
à tout faire, à côté de
femme de chambre, dans
famille à proximité de
Fribourg.
Offres av. prétentions et
références, s. P 15050 F,
à Publicitas, Fribourg.

Personne
sachant bien faire la cui-
sine et de confiance, cher-
che place dans petit mé-
nage.
S'adresser par écrit s.
P 41171 F, à Publicitas,
Fribourg.
F. A. V.
Bureau de placement
gratuit, Pérolles 13,
cherche :
1 cuisinière,
1 jeune fille auprès de
personne seule.
Demandes de places
av. références de 1^{er} ordre.
Sommelières.
Femmes de ménage.
Employés de bureaux
Employés d'hôtels.
Manœuvres. 274

On
échangerait
un garçon de 13 ans
contre une fille du même
âge. Occasion d'apprendre
le tricotonage mécanique.
S'adresser à Publicitas,
Fribourg, sous chiffres
P 15060 F.

Concours hippique international
de Genève
du
mercredi 1^{er} novembre au dimanche 5 novembre
au
PALAIS des EXPOSITIONS
Prix d'entrée de Fr. 1.15 à 15.-.
Demandez l'avant-programme donnant tous
renseignements, au secrétariat du **Concours hip-**
pique international de Genève, 3, place des
Bergues, Genève. 10928

Vente de bois
L'Hôpital des Bourgeois de Fribourg offre à ven-
dre, par voie de soumissions, aux conditions ordi-
naires, les bois ci-après :

Forêt	Nombre de plantes	Volume au tarif l
Moncor 6	73	135 m ³
Verdillou 9	70	127 »
Piamont 17	16	20 »
Piamont 19	63	112 »
Fossé 3	62	138 »
Genièvre 6	78	91 »
La Corbaz 9	107	122 »
Courtepin 11	60	96 »
Courtepin 11 (Daille)	15	25 »
La Faye 2	83	119 »
Bois des Morts 21	44	60 »
Spitalvorsatz 15	68	75 »
Gauterli	85	184 »

Cubage sous écorce après abatage par le vendeur,
bois rendus aux chemins. — Adresser les soumissions
jusqu'au 10 novembre, au soussigné. 14984
P. VONDERWEID, insp. des forêts, Grd'rue, 4.

Etude
de
M^e LOUIS BLANC
D^r en droit
Notaire
LA RIETTAZ LA RIETTAZ
BULLE

Gymnastique rythmique
CULTURE PHYSIQUE
Les cours de M^{lle} Gerber, prof. dipl., recom-
menceront les **mardi 31 octobre et jeudi 2 no-**
vembre 1933, dans la salle des Charmettes, bou-
levard de Pérolles.
PROGRAMME DES COURS
Mardi
Heures 16.15 fillettes de 6 à 10 ans
17.15 garçons
18.15 Club Alpin
19.15 gymn. avec balles, dames et de-
moiselles
20.15 dames, demoiselles avancées.
Jeudi
11.— dames
16.— jeunes filles de 10 à 14 ans
17.— jeunes filles de 14 à 18 ans
18.— dames, demoiselles débutantes
20.— Club Alpin.
Renseignements et inscriptions pendant les
heures des cours ou chez M^{me} LECOULTRE,
30 Avenue Beauregard.

Une démonstration de gymnastique rythmique
donnée par les élèves aura lieu dans le courant
du mois de janvier 1934. 15053

VISITEZ
LUNDI
30 octobre 1933
de 14 à 18 heures
Hôtel Suisse
FRIBOURG
les fourrures garanties
Schmid
Fils, Fourreurs
Neuchâtel

Famille catholique de la Singine
désire placer
 pour cet hiver
JEUNE GARÇON
 de 15 ans
 dans une famille de langue française, prenant en échange un garçon ou une fille de cet âge. Bon traitement est assuré.
 S'adresser à F. S. G. 112, poste, à Guin. 15055



pour vos chaussures Selecta-Crème
rapide et durable
pour vos métaux Selecta-Rip



« Produits chimiques techniques Vve C. MERMOD, Carouge-Genève. »

Pour la Toussaint

Nous offrons un très grand choix au plus bas prix du jour en

Chapeaux	Gants
Casquettes	Echarpes
Chemises	Pullovers
Cravates	Gilets
Chaussettes	Parapluies, etc.

Examinez, s. v. pl., nos vitrines
 Magasin spécialisé dans tous les Articles de Mode pour Messieurs

ADLER
 FRIBOURG Rue de Lausanne, 45

Vient de paraître
 (dans sa 78^{me} année)

ALMANACH CATHOLIQUE
 de la Suisse française

1934

En vente aux **LIBRAIRIES SAINT-PAUL**
 et dans toutes les librairies du canton

Prix : 90 centimes

A LOUER
 à Bellevue, près Pont Zähringen, pour le 25 novembre 1933 ou à date à convenir, un appartement de 3 chambres, salle de bain, mansarde chauffable, eau, gaz, lumière, buanderie et dépendances, éventuellement auto-garage.
 A la même adresse, à louer un grand local avec grenier pr dépôt de meubles, marchandises, atelier, etc. 14995
 S'adresser à F. Spielmann, géant, Fribourg, téléph. 6.65. 14995

ON DEMANDE à acheter
petit domaine
 de 2 à 5 poses de bon terrain, avec maison en parfait état. Préférence sera donnée à situation av. belle vue sur les alpes et la plaine et eau abondante et intarissable.
 Adres. offres écrites sous chiffres P 15020 F, à Publicitas, BULLE.

A VENDRE
maisons d'habitation
 avec 4 chambres, cuisine, cave, grange, écurie, remise et 1 pose et quelques perches de prés attenants. A 15 minutes de 2 stations de chemin de fer.
 S'adresser sous chiffres P 15002 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE à acheter
vieux vélos
 même hors d'usage, par n'importe quelle quantité.
 Faire offres par écrit s. chiffres P 142-4 M A, à Publicitas, BERNE.

Enchères juridiques

L'office des faillites soussigné vendra aux enchères publiques, **jeudi le 2 novembre 1933, dès 12 heures**, devant le domicile des Frères **Emile et Alexandre Schafer, à Ziegelhaus, près Alterswyl**, d'après l'inventaire de faillite ce qui suit :

Chédail : 3 chars à pont, 1 petit char à ressort, 1 voiture à pincette, 1 char à lait à ressort, 1 fût à purin, 1 faucheuse, 1 râteleuse, 1 faneuse, 1 charrue brabant, 2 herses à champ, 1 hache-paille, 1 buttoir, 1 coupe-racines, 1 balance décimale, 1 harnais grison, 3 colliers de devant, 1 chaudière à pommes de terre, boilles, faux, fourches, râtaux, couvertures de laine et de pluie, bourdons, un peu de foin et regain à consommer sur place, avoine, etc.

Bétail : 3 chevaux, juments, 11 vaches, 3 taures, 2 taureaux d'élevage, 1 veau, 1 verrat d'élevage et un chien. 76-181
 Le bétail sera mis en vente à 1 h. ½.
 Tavel, le 25 octobre 1933
Office des faillites de la Singine.

Pour la Toussaint

Pour DAMES
 les dernières nouveautés en confortables tissus et cuirs divers

Pour DAMES
 Souliers découpés
 Souliers à brides
 Souliers charleston
 Souliers trotteurs

Pour MESSIEURS
 Richelieu
 Molières
 Bottines
 Toutes peausseries

Rayons magnifiquement assortis - Voyez nos 7 vitrines

CHAUSSURES DOSSENBACH
 AUX ARCADES

FABRIQUE DE CIGARES ESTAVAYER-LE-LAC
 FONDÉE EN 1898

Pendant la Semaine suisse, les produits de la Manufacture de cigares d'Estavayer sont exposés dans la vitrine du magasin de **M. Moosbrugger, grand'rue, FRIBOURG.**

4 circuits "Super-Inductance" 4 lampes : 3 HP, 4 détectrices, 1 penthode, 1 valve. Ebénisterie en phillite.

C'est dans un fauteuil que vous voyagerez...

à travers l'éther : car le nouveau Philips 634 à "Super-Inductance" micrométrique vous laisse le choix entre toutes les stations d'Europe : les plus puissantes comme les plus faibles. Demandez - nous une démonstration gratuite de ce poste anti-fading sans rival.

PHILIPS 634
 à "Super-Inductance" micrométrique

J. Bongard-Ansermot
 Téléphone 11.62
 FRIBOURG Av. des Alpes, 9
 Maison concessionnée, dirigée par un technicien diplômé.

PÉPINIÈRES BOCCARD FRÈRES
 PETIT-SACONNEX GENÈVE
 Arbres fruitiers et d'ornement
 Conifères, rosiers, plantes grimpantes et vivaces
 PARCS, TENNIS, JARDINS, ELAGAGES
 Engrais et spécialités horticoles C.P.M.R.
 Téléphone 21.515 Catalogue franco

Notre nouvelle bottine

Fr. 15.80

à forme élégante, cuir boxcalf et cousue trépointe, fait l'admiration de tout acheteur. 21-75
 Se vend, Nos 39-46 Fr. 15.80

KURTH, Fribourg

N'oubliez jamais
 que c'est la

Grande Teinturerie de Morat S. A.

qui, grâce à sa puissante organisation, est le mieux à même de faire dans de bonnes conditions le

Lavage chimique et la Teinture des vêtements

MAGASIN A FRIBOURG
 GRAND'RUE, 6 Téléphone 243

Mesdames,

vous trouverez un grand assortiment en chapeaux de qualité, de toutes teintes et entrées à des prix fabrique, chez

M. Schneuwly,
 Boul. de Pérolles. 19

pour vos transformations, grand choix de modèles. Exécution soignée. Prix sans concurrence.

Le Bouilleur électrique

ZENT

vous procure l'eau chaude bon marché, automatiquement et sans bruit.
 ZENT garantit qualité
 Tous renseignements par les bureaux des 2780 B

Entreprises Electriques Fribourgeoises

N'achetez aucun **meuble** sans avoir visité les établissements **Pfister**
 maison la plus avantageuse de Suisse avec choix immense

BALE - ZÜRICH
BERNE Schanzenstr.

JOFFRE 4 %
 Fonctionnaire d'Etat, sérieux et économe, dans situation sûre et stable, demande à emprunter Fr. 10,000.— en 1er rang sur immeuble neuf d'une valeur de Fr. 26,000.— Garanties absolues sérieuses.

Pour renseignements et références, veuillez écrire à **Publicitas, Fribourg, sous P 41151 F.**

ON CHERCHE collaborateur

actif, pour la direction et la surveillance de notre service de vente dans tout le canton. Grande activité demandée. Gros rapport sans risques. **A. DADIER, Croix-d'Or, 6, Genève.**

On cherche à acheter bonne

boulangerie

en ville ou en campagne. Paiement comptant. Ecrire à case postale 17584, Fribourg. 14863

A VENDRE

belle paille de froment claire, à Fr. 4.50 les 100 kg. et **betteraves demi-sucrées** à Fr. 1.80 les 100 kg., chez **Walter SCHWAB, Chandon, près Léclhelles.**

Café - Restaurant

A VENDRE

dans chef-lieu de district du canton de Fribourg, comprenant belle salle de café, salle à manger, grande salle pour sociétés, cuisine, 7 chambres pour Hôtel, deux appartements de quatre pièces, grange et écurie pour chevaux (pour les marchés et foires). S'adresser à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 14927 F.**

Bandages herniaires

élastiques, dern nouveauté et à ressorts, à très bas prix, chez **E. GERMOND, sellerie, Payerne.**



la casserole pour le gaz et l'électricité

METALLIT, la nouvelle casserole incassable, comblo vos vœux. L'intérieur émaillé résiste à la chaleur, aux acides et se nettoie sans aucune peine. Pour les réchauds électriques modèles spéciaux. Les casseroles d'acier METALLIT marque „La Crucho“ sont fabriquées par les Usines Métallurgiques de Zoug

A vendre

au Petit-Rome, côté la Poya, très jolie maison, avec 1100 m² de terrain, beaux arbres d'agrément, belle vue. Prix avantageux. S'adresser à **X. Thalman, 2, rue de Romont, Fribourg.**

Manteaux, robes, blouses, gilets, pullovers, robes de chambres, bas, tabliers

H. SIDLER

CONFECTIONS POUR DAMES

41159 Rue des Epouses, 143

PRIX MODÉRÉS Timbres d'escompte

Prêts sans intérêts!
 pour maisons locatives. Amortissements d'hypothèques. Prospectus gratuit.
1,7 Millions ont été répartis par la **Heimat** SCHAFFHOUSE

Ecole de coiffure

Apprentissage rapide et complet du métier. Succès et certificats d'aptitude garanti. Tous mes élèves trouvent des places — **L. Pezet, professeur, rue de Coutance, 24, Genève.**

Immeuble A VENDRE

3 appartements de 4 pièces et chambre de bonne, confort, jardin, garage; situation 1er ordre. S'adresser à **Publicitas, Fribourg, par écrit, sous chiffres P 14937 F.**



POUSSETTES d'enfant

Madame, Chez nous, vous trouverez ce que vous désirez: **un grand choix des prix bas** de nouveaux modèles.

Eichenberger frères S. A.

vis-à-vis des Arcades de la gare FRIBOURG

A remettre à Genève

Grand Café-Brasserie

en plein centre de la ville, sur principal passage. Installation moderne, long bail, grandes facilités de paiements; pr traiter capital nécessaire 70,000 fr. Offres sous chiffres **W 39657 X, Publicitas, Genève.**

Calendrier de l'Œuvre de Saint-Paul

1934

Sur carton Fr. 1.50 Bloc seul Fr. 1.20
Broché Fr. 1.20

En vente aux **LIBRAIRIES SAINT-PAUL**

130, Place Saint-Nicolas, et 38, Avenue de Pérolles, Fribourg

A LOUER

grands locaux, situés au centre de la ville. S'adresser: rue de Lausanne, 64. 14994

En que la vérité!!

Que voulez-vous que je vous dise? C'est bon, c'est sain, pur. C'est parfait! Tant pis si cela vous défrise, 227 Tel est pourtant le « **DIABLERETS** ».

NOUS EMETTONS

OBLIGATIONS 4 % à 3 & 5 ans

fermes

Titres nominatifs ou au porteur contre paiement en espèces et en conversion des obligations remboursables. 12938

WECK, AEBY & Cie, banquiers, Fribourg

Un vaste champ d'orge
 puisant jour après jour, pendant six mois de l'année, dans chaque rayon de soleil, une énergie vivifiante qui rend chaque grain d'orge capable d'engendrer une vie nouvelle.

Tout ce qui est soluble
 dans ce grain, c'est-à-dire tout ce qui est digestible pour l'homme, est extrait minutieusement. **Ainsi naît l'extrait de malt Wander.**

Si l'on employait des températures élevées, des acides ou des agents conservateurs, il ne subsisterait rien de bon, sinon de la matière morte.



LES EXTRAITS DE MALT WANDER:
 Pur, contre la toux et les maux de gorge,
 A la chaux, pour les enfants faibles des os,
 Ferrugineux, contre la chlorose et l'anémie,
 Au bromure, remède contre la coqueluche.

Comment vous en souvenez?

En demandant notre brochure, vous y trouverez de précieux conseils!

DR. A. WANDER S. A. BERNE

chaque jour,



son bon Lait Guigoz, grâce à sa composition régulière et à sa digestibilité, le préserve des troubles de croissance.

Guigoz
 lait de la Gruyère en poudre



Vous voulez du bon ?? ... et du bon marché? La Fabrique de Pâtes « **EICWA** », Lausanne, pour faire connaître ses produits, offre à tout ménage son paquet réclame de 5 kg. **NOUILLES aux œufs frais « MENAGERE », à Fr. 9.50**, franco de port contre remboursement.

Les commandes seront numérotées à leur arrivée, et **chaque 15^{me} paquet sera envoyé gratuitement!** Commandez aujourd'hui pour avoir cette chance.

Alfred EICKEN - WALLIS, Lausanne

(sous la Tour de l'Eglise cathol. du Valentin).
 Compte de chèque II/5824.
 On cherche des revendeurs.

BERNE
 AU RESTAURANT DU CASINO
BLUE JAZZ LADIES
 THÉ CONCERT : LUNDI, MERCREDI, VENDREDI.

Soumissions

Les ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES mettent en soumission entre les entrepreneurs établis sur leur réseau, les travaux ci-après :

1. Fourniture et pose de stores en toile et volets à rouleaux ;
2. Revêtements intérieurs et extérieurs et fonds en plaques grès, granit, marbre, quartzite, etc. ;
3. Serrurerie, grilles de clôture et portails ;
4. Gypserie, carrelages et revêtements.

Les entrepreneurs intéressés pourront prendre les formulaires de soumission, avant-métrés, et consulter les plans et cahier des charges au bureau du chantier, **Avenue de Pérolles, dès le 30 octobre, de 10 h. à 12 h.**

Les soumissions devront être remises à la Direction de Entreprises électriques fribourgeoises pour le **6 novembre prochain, à midi**; celles des revêtements, pour le **13 novembre, à midi.**

Toute soumission arrivée après les délais indiqués sera retournée non ouverte à l'entrepreneur.

Fribourg, le 24 octobre 1933.

E. DEVOLZ et A. CUONY, architectes, Fribourg.

MAZOUT

DE QUALITÉ GARANTIE

DEMANDEZ CONDITIONS au 179-7
GARAGE des CHARMETTES S. A., FRIBOURG
 TÉLÉPHONES 1500 et 1501

**NOUS EMETTONS
TOUJOURS DES
OBLIGATIONS
4 %
AU PORTEUR
A 3, 4 OU 5 ANS**

**BANQUE POPULAIRE SUISSE
SIEGE DE FRIBOURG**

elles sont délicieuses



BINZ les pastilles à la menthe "BINZ"

Confiserie Max BINZ, succ. de Vve L. Binz.
Stalden, 134, tél. 4.63. 26-6

Mise de bétail

Pour cause de mise à bail, le soussigné exposera en mise publique, **lundi, 30 octobre**, à 1 heure précise : 12 vaches, 2 taures, 1 taurillon, 4 génisses, 5 veaux. 14911

Terme de paiement.

L'exposant : **Jos. Conus, Le Saulgy, Siviriez.**

Connaissez-vous ?

le nouveau cercle-notes
à feuillets interchangeables



== Essayez-le ==
== et vous verrez ==

● comme il est pratique ●

Tous les formats et tous les prix

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG

**Un complet chic
Un manteau habillé**

Sur mesure
Confection-mesure
Coupe et travail garantis
Tissus de qualité

chez
G. KEMM-ELLENBERGER
FRIBOURG
Rue du Tilleul, 154-5

Collections
à choix

**Grande vente juridique
de bétail**

Lundi, 6 novembre prochain, dès 10 heures, à la Châtelaine, Verrerie de Semsales, l'office des faillites de la Veveyse, fera vendre en mises publiques, tout le bétail appartenant au failli Gapan, soit : 24 vaches, 8 génisses de 2 à 3 ans, 9 génisses de 1 à 2 ans, 1 taureau de 1 an 1/2, 4 taurillons de 9 à 10 mois, 10 vachettes de 4 à 10 mois, 3 juments et un cheval de 7-8 ans et une pouliche d'un an.

Bétail de choix, de race laitière, avec marque métallique, faisant partie du Syndicat pie-rouge de Semsales.

Deux taurillons ont été primés au dernier concours régional de Bulle. 14941

Payement comptant.

Office des faillites de Châtel-Saint-Denis.

Une Communauté religieuse recevrait à Paris, dans quartier élégant (Bois de Boulogne)

quelques étudiantes
suivant les cours de la Sorbonne

S'adresser : Madame la Directrice, 35, rue Jovenet, Paris XVI^{me}. 15047


**Pour la Toussaint
BEAUX
chrysanthèmes**

depuis Fr. 1.50 p.
Belles Pensées
Fr. 1.— la douzaine.
Visitez nos cultures.
F. Addor, horticulteur,
Payerne. Tél. 43. 20147

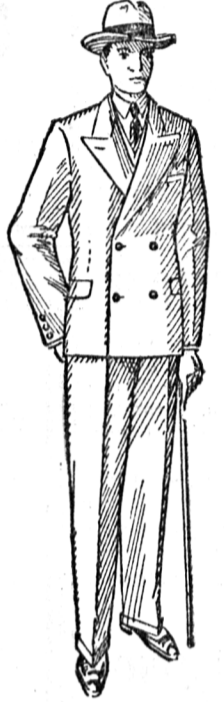
Comparez ...

pour acheter plus élégant et meilleur marché mes complets taillés dans d'excellents tissus aux dessins nouveaux, de forme élégante, aux finitions des plus soignées vous

« PLAQUERONT »



Complet un rang
tissus fantaisies ou bleu
Fr. 40.- 48.- 55.-
64.- 75.- 88.-
et jusqu'à 130.-



Complet croisé
tissu fantaisie, bleu
Fr. 40.- 48.- 55.-
64.- 75.- 88.-
et jusqu'à 130.-

Escompte 5 %

Pierre Clément
18, Rue de Lausanne FRIBOURG

**BOIS DE
CHAUFFAGE**



Sapin, chêne et foyard, livrés à domicile, aux meilleures conditions. 149-2

Etablissements
WINCKLER
Pont de Pérolles, tél. 15.70.

Chauffages centraux
Installations sanitaires

ALBIN BÆRISWYL
Criblet 1, FRIBOURG Tél. 15.65

Brûleurs à huile automatiques
Laiteries & fromageries à vapeur

Réparations & transformations aux meilleures conditions possibles.

Projets & devis sans frais ni engagements pour les intéressés.

Si vous voulez.....



**un manteau noir, bleu
ou gris foncé**

qui est une merveille d'élégance et donne une grande distinction à la personne qui le porte.



Un manteau fantaisie
d'un tissu aux dessins nouveaux, spacieux, à la dernière mode, c'est-à-dire long.
Les soins tout particuliers dont est entourée la confection de mes pardessus et le luxe des finitions font que nos manteaux sont incomparables.

Fr. 40.- 52.- 58.- 67.- 83.- jusqu'à 120.-

PIERRE CLÉMENT
18, Rue de Lausanne FRIBOURG

Nous recevons des dépôts sur

Obligations à 4 % fixes de 3 ans et plus.

Comptes de dépôts, à 3 1/4 % — 3 1/2 %

Ouverture de Crédits, Escomptes d'Effets

Banque Coopérative Suisse
Siège de Fribourg
Place de la Gare

Capital et réserves : Fr. 22 millions